Drapeau du Canada

Public Safety Canada
Sécurité publique Canada



***Campagne de sensibilisation au programme de rachat***

**Rapport final**

**Préparé à l’intention de Sécurité publique Canada**

Nom du fournisseur : Environics Research

Numéro du contrat : 0D160-232363

Valeur du contrat : 158 856,08 $ (TVH incluse)

Date d’attribution du contrat : 1er septembre 2022

Date de livraison : 31 mars 2023

Numéro d’enregistrement : POR 037-22

Pour de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez communiquer avec Sécurité publique Canada à l’adresse : [ps.communications-communications.sp@canada.ca](mailto:ps.communications-communications.sp@canada.ca)

**This report is also available in English.**

Mot-symbole « Canada »


**Campagne de sensibilisation au programme de rachat**

**Préparé à l’intention de Sécurité publique Canada par Environics Research**

Nom du fournisseur : Environics Research

Mai 2023

**Permission de reproduire**

La présente publication peut être reproduite à des fins non commerciales seulement. Il faut avoir obtenu au préalable l’autorisation écrite de Sécurité publique Canada. Pour de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez communiquer avec Sécurité publique Canada à l’adresse : [ps.communications-communications.sp@canada.ca](mailto:ps.communications-communications.sp@canada.ca)

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté la ministre de Services publics et Approvisionnement Canada, 2023

**No de catalogue :** PS4-300/2023F-PDF

**Numéro international normalisé du livre (ISBN) :** 978-0-660-48202-6

This report is also available in English under the title *Buyback Program Awareness Campaign*.

**No de catalogue :** PS4-300/2023E-PDF

**Numéro international normalisé du livre (ISBN) :** 978-0-660-48201-9

**Table des matières**

[Résumé du rapport i](#_Toc139046673)

[Introduction 1](#_Toc139046674)

[I. Constatations détaillées – phase quantitative 3](#_Toc139046675)

[A. Possession d’armes à feu 3](#_Toc139046676)

[B. Sensibilisation et opinions au sujet des règlements sur les armes à feu 14](#_Toc139046677)

[C. Attitudes à l’égard de la violence par arme à feu 25](#_Toc139046678)

[E. Participation au programme de rachat 30](#_Toc139046679)

[F. Mise en œuvre du programme de rachat 36](#_Toc139046680)

[G. Valeurs des propriétaires d’armes à feu 40](#_Toc139046681)

[II. Constatations détaillées – phase qualitative 44](#_Toc139046682)

[A. Connaissance de l’interdiction des armes dites « d’assaut » et du programme de rachat 44](#_Toc139046683)

[B. Réaction aux concepts publicitaires 44](#_Toc139046684)

[C. Attitudes à l’égard de l’interdiction et du programme de rachat 51](#_Toc139046685)

[Annexe A : Méthodologie de la phase quantitative 53](#_Toc139046686)

[Annexe B : Méthodologie de la phase qualitative 57](#_Toc139046687)

[Annexe C : Questionnaire du sondage quantitatif 59](#_Toc139046688)

[Annexe D : Instruments de la recherche qualitative 74](#_Toc139046689)

# Résumé du rapport

**Contexte et objectifs**

La lettre de mandat du ministre de la Sécurité publique présente l’engagement du gouvernement à prendre des mesures pour réduire la violence par arme à feu, notamment en interdisant les armes d’assaut et en mettant en œuvre un programme de rachat et d’amnistie. Le 1er mai 2020, le gouvernement du Canada a annoncé l’interdiction de plus de 1 500 modèles d’armes d’assaut ainsi que de certains composants d’armes à feu nouvellement prohibées. Ces modèles représentent neuf catégories d’armes à feu et deux types identifiés par leurs caractéristiques. Pour faire avancer ce mandat, Sécurité publique Canada lancera une campagne de marketing nationale ciblant les propriétaires d’armes à feu afin de leur faire connaître et comprendre leurs responsabilités en matière de conformité à la loi liée à l’interdiction des armes d’assaut et au programme de rachat, et pour les encourager à participer à celui-ci.

Pour appuyer cette campagne et celles qui suivront, Sécurité publique Canada a entrepris une étude auprès des propriétaires d’armes à feu. Le projet de recherche comprenait une phase quantitative et une phase qualitative, chacune associée à des objectifs distincts :

* Une série de huit séances virtuelles de discussion en groupe visant à évaluer le succès de la campagne a été menée auprès de propriétaires d’armes à feu. Ces séances se sont penchées sur les réactions à des publicités numériques et à des publications sur les médias sociaux ayant pour but de faire connaître le programme de rachat et de préparer les propriétaires à y participer.
* Un sondage de suivi auprès de 2 000 propriétaires d’armes à feu du Canada a permis d’explorer l’évolution des connaissances, des perceptions et des opinions au sujet du programme de rachat par rapport au sondage mené auprès du même public au printemps 2022.

Le projet de recherche visait à atteindre deux principaux objectifs :

A. Une étude de suivi auprès de propriétaires d’armes à feu visant à segmenter la population et à orienter la campagne de sensibilisation du public pour que celle-ci réponde aux besoins du public cible, soit les propriétaires d’armes à feu, et à mesurer la façon dont les attitudes ont changé au fil du temps. Cette étude explorait également les attitudes à l’égard du programme de rachat auprès du sous-ensemble de propriétaires d’armes à feu qui pourraient y être admissibles.

B. Une étude qualitative sous forme de séances de discussion en groupe auprès de propriétaires d’armes à feu afin de mieux comprendre la façon dont ceux-ci perçoivent le programme de rachat, y compris leur intention d’y participer, ainsi que leurs réactions aux publicités numériques afin d’adapter l’orientation des concepts et des messages de la campagne.

**Méthodologie**

**Phase quantitative – sondage auprès des propriétaires d’armes à feu :** Un sondage en ligne de 15 minutes a été mené du 16 au 31 mars 2023 auprès de 2 000 propriétaires d’armes à feu partout au Canada. Il reposait sur un échantillon diversifié de répondants et répondantes possédant actuellement une arme à feu (répartis en fonction du sexe, de la région et du milieu de résidence urbain ou rural). REMARQUE : Puisque les répondants et répondantes au sondage en ligne ont été recrutés à partir d’un panel à participation volontaire, l’échantillon est non probabiliste et aucune marge d’erreur ne peut être calculée. De plus amples renseignements sur la méthodologie sont fournis à l’annexe A.

**Phase qualitative** **– séances de discussion en groupe pour l’évaluation du succès :** Huit séances virtuelles de discussion en groupe ont eu lieu en octobre 2022. Les séances se sont déroulées sur la plateforme Zoom et les groupes étaient entièrement composés de Canadiens et Canadiennes qui possèdent des armes à feu. Chaque groupe comptait de six à huit personnes, et les séances ont duré environ 90 minutes. Environics a procédé au recrutement en faisant appel à des méthodes propres au secteur afin d’assurer une participation suffisante aux séances dans toutes les régions. Les participants et participantes se sont vu offrir la somme de 100 $ en guise de remerciement.

Une ou deux séances ont été menées auprès de propriétaires d’armes à feu dans chacune des régions suivantes : en Ontario (les 11 et 13 octobre), en Colombie-Britannique (le 11 octobre), dans les provinces de l’Atlantique (le 12 octobre), au Manitoba et en Saskatchewan (le 12 octobre), en Alberta (le 13 octobre) et au Québec (deux séances le 15 octobre).

**Limites :** Une étude qualitative jette un regard sur la diversité des opinions présentes au sein d’une population, plutôt que sur la pondération de ces opinions, ce que mesurerait une étude quantitative. Les résultats d’une recherche de ce type doivent être considérés comme des indications, mais ils ne peuvent pas être extrapolés à l’ensemble de la population.

**Valeur du contrat**

La valeur de ce contrat s’élève à 158 856,08 $ (TVH incluse).

**Principales constatations**

**Phase quantitative**

**Possession d’armes à feu**

* Environ la moitié des propriétaires d’armes à feu canadiens possèdent actuellement une seule arme. Parmi ceux et celles qui déclarent avoir plus d’une arme, plus du quart disent en posséder deux.
* Six personnes sur dix possèdent une carabine, et environ la moitié des répondants et répondantes possèdent un fusil de chasse. Deux personnes sur dix possèdent un revolver, une arme de poing ou une arme d’épaule semi-automatique.
* La moitié des répondants et répondantes possèdent une arme à feu depuis plus de cinq ans. Moins d’une personne sur dix possède son arme depuis moins d’un an.
* La plupart des gens se sont procuré leurs armes en les achetant auprès d’un détaillant. Le tiers en a hérité d’un membre de la famille ou d’un ami. Deux personnes sur dix ont acheté leurs armes à feu d’un particulier.
* La plupart des répondants et répondantes utilisent leurs armes à feu moins d’une fois par mois, et 13 % ne les utilisent jamais. Le quart des gens sont des utilisateurs plus fréquents.
* Les trois quarts des propriétaires d’armes à feu détiennent actuellement un permis de possession et d’acquisition (PPA) valide et dont les renseignements sont à jour, et plus de la moitié avaient auparavant un PPA visant des armes à feu à autorisation restreinte valide.
* Les gens possèdent principalement des armes à feu pour le tir à la cible, la chasse sportive ou de subsistance, ou encore la protection et l’autodéfense.
* Pour obtenir de l’information ou connaître les actualités sur les armes à feu, les propriétaires se tournent principalement vers les sites Web gouvernementaux, suivis de leurs proches ou des points de vente d’armes.

**Perceptions de la réglementation**

* La grande majorité des propriétaires d’armes à feu estiment que les règlements à cet égard leur sont au moins assez familiers, dont la moitié pour qui ils sont très familiers.
* Trois personnes sur dix trouvent la réglementation trop stricte, tandis que près de deux personnes sur dix ne la trouvent pas assez stricte. Environ la moitié des gens jugent quant à eux la réglementation parfaitement équilibrée. Les pourcentages de répondants et répondantes qui trouvent la réglementation trop stricte ou qui ne la trouvent pas assez stricte ont tous deux augmenté au cours de la dernière année.
* La plupart des gens estiment que la possession de presque tous les types d’armes à feu devrait être légale dans la plupart des cas. Une majorité relative croit maintenant que les armes de poing semi-automatiques devraient être illégales dans tous les cas ou la plupart des cas.
* La moitié des répondants et répondantes ont beaucoup entendu parler de l’interdiction des armes à feu dites d’assaut, tandis qu’un pourcentage plus faible de moins de quatre personnes sur dix ont beaucoup entendu parler du programme de rachat. Au moins le tiers des propriétaires d’armes à feu ont entendu parler au moins quelque peu de chacune des 11 initiatives présentées.
* De vastes majorités continuent d’appuyer les 11 mesures proposées pour contrer la violence liée aux armes à feu au Canada, bien que le niveau de soutien à l’égard de plusieurs des politiques ait diminué depuis 2022.

**Attitudes à l’égard de la violence par arme à feu**

* La plupart des répondants et répondantes affirment être au moins assez préoccupés à l’idée que la violence liée aux armes à feu menace la sécurité publique dans leur communauté locale; le niveau de préoccupation à ce sujet a toutefois diminué au cours de la dernière année. Les gens sont plus susceptibles de croire que la violence par arme à feu menace la sécurité publique à l’extérieur de leur communauté locale.
* La plupart des répondants et répondantes croient que le plus haut taux de violence par arme à feu au Canada se retrouve dans les centres-villes. Seulement 10 % pensent que les petites municipalités et les régions rurales présentent les taux de violence les plus élevés.
* Les propriétaires d’armes à feu sont d’avis que la violence par arme à feu provient principalement des gangs, du crime organisé et des activités criminelles en général. Ils mentionnent aussi de plus en plus les problèmes de santé mentale et les accidents.
* Au cours de la dernière année, on observe un déclin marqué de l’opinion qu’ont les répondants et répondantes de la performance du gouvernement du Canada quant à la mise en place de mesures pour contrer la violence liée aux armes à feu. La moitié qualifie maintenant cette performance de bonne ou d’excellente.

**Attitudes à l’égard de la participation au programme de rachat**

* Six personnes sur dix comprennent au moins assez clairement quelles armes à feu sont admissibles à une indemnisation dans le cadre du programme de rachat. Le tiers des gens trouvent que cette information n’est pas claire.
* Le tiers des répondants et répondantes disent posséder probablement ou certainement une arme à feu nouvellement prohibée qui pourrait être admissible au programme de rachat. Ce pourcentage marque une baisse importante depuis 2022.
* Près de la moitié des personnes qui pourraient détenir une arme nouvellement prohibée n’en possèdent qu’une seule; deux personnes sur dix en possèdent deux.
* Moins de la moitié des propriétaires d’une arme prohibée participeraient maintenant volontiers à un programme de rachat, soit une baisse marquée au cours de la dernière année. Un autre tiers y participerait seulement s’il était obligatoire, tandis qu’une personne sur dix refuserait catégoriquement d’y participer.
* Les principales raisons de vouloir participer au programme de rachat sont l’indemnisation financière ainsi que le désir de respecter la loi et d’éviter des sanctions judiciaires.
* Le faible nombre de répondants et répondantes qui refuseraient de participer au programme de rachat justifient ce refus de diverses façons.

**Mise en œuvre du programme de rachat**

* Les deux éléments considérés comme les plus importants dans un programme de rachat, selon les propriétaires d’armes à feu prohibées, sont les paiements par dépôt direct et des options pratiques pour retourner les armes.
* La plupart des propriétaires d’armes à feu prohibées préféreraient que l’inscription à un programme de rachat se fasse entièrement en ligne, bien qu’une minorité croissante se dise plus à l’aise de le faire par téléphone.
* La grande majorité préférerait rendre les armes à feu prohibées en personne. Seulement deux personnes sur dix préféreraient quant à elles un processus virtuel.
* La plupart des gens préféreraient se défaire de leurs armes à feu nouvellement prohibées en les remettant en échange d’une indemnisation ou en les retournant au fabricant.
* Les personnes qui devraient rendre leurs armes à feu prohibées dans le cadre d’un programme de rachat préféreraient le faire dans un poste de police local ou un détachement local de la GRC.

**Profil des propriétaires d’armes à feu – valeurs**

* Les propriétaires d’armes à feu présentent des points de vue variés concernant une série d’énoncés visant à mesurer les valeurs fondamentales. Le niveau d’accord le plus élevé concerne l’importance de protéger les valeurs traditionnelles, mais la plupart des gens sont aussi d’avis que les études postsecondaires devraient être gratuites et accessibles à tous, et pensent que les changements climatiques constituent un problème important et que nous devrions en faire plus pour protéger l’environnement. Les deux tiers estiment que la possession d’une arme à feu est un privilège, et non un droit.

**Phase qualitative**

**Présentation de l’interdiction des armes à feu dites d’assaut et du programme de rachat**

* La plupart des propriétaires d’armes à feu étaient au moins au courant de l’interdiction des armes à feu dites d’assaut et du programme de rachat; ceux et celles qui utilisent rarement leurs armes étaient toutefois moins susceptibles de connaître ces changements à la réglementation.
* Plusieurs participants et participantes avaient aussi entendu parler des lois et restrictions les plus récentes concernant les armes de poing au Canada.

**Réaction aux concepts publicitaires**

* Les participants et participantes ont trouvé toutes les formes de publicités présentées (numériques, imprimées et pour médias sociaux) claires et faciles à comprendre. Ils n’ont éprouvé aucune difficulté à interpréter les messages véhiculés.
* Les propriétaires d’armes à feu ont trouvé que certaines expressions ou certains mots employés dans les publicités étaient choquants ou stigmatisants. Les formulations telles que « c’est pour bientôt » ou « le rachat approche » ont semblé menaçantes pour certaines personnes, qui ont souvent établi un lien avec la crainte sous-jacente que l’interdiction soit élargie pour englober d’autres types d’armes.
* Certaines personnes se sont opposées à l’idée de « se départir » d’armes, jugeant qu’il s’agissait d’un manque de respect envers les propriétaires d’armes à feu qui ont investi dans ces biens personnels et en ont pris soin. La notion de « participer » au programme a parfois été jugée agaçante, puisque le rachat n’est pas volontaire.
* Les participants et participantes ont fortement préféré les messages plus directs et factuels. Par exemple, ils ont eu tendance à préférer le titre « Vous possédez une arme à feu? Renseignez-vous ». Les autres messages ont souvent été interprétés comme étant critiques à l’endroit des propriétaires d’armes à feu.
* Le style clair des publicités dans tous les formats, avec les caractères noirs sur fond blanc, a été jugé visuellement efficace et permettait de reconnaître les messages comme provenant du gouvernement.
* Les gens avaient peu à dire au sujet de l’iconographie ou des images précises dans les publicités, et n’ont souvent pas reconnu les pièces d’arme utilisées comme effet visuel.
* Les participants et participantes ont formulé de nombreuses suggestions quant à ce qu’ils aimeraient voir ou s’attendraient à voir sur le site Web du programme de rachat. Sont revenues souvent les fonctions de recherche efficaces pour aider les propriétaires à vérifier si leurs armes sont admissibles au rachat, de l’information sur le montant de l’indemnisation, des instructions sur la façon de participer au programme et des renseignements sur les pénalités imposées à ceux qui ne respectent pas l’interdiction des armes à feu dites d’assaut.

**Opinions à l’égard du programme de rachat**

* La plupart des propriétaires d’armes à feu ayant pris part aux séances de discussion avaient une opinion défavorable de l’interdiction des armes d’assaut et se sont montrés sceptiques quant au programme de rachat. Malgré cette négativité généralisée, la plupart des gens ont indiqué qu’ils respecteraient l’interdiction si celle-ci les concernait, parce qu’ils ne voudraient pas compromettre leur droit de posséder et d’utiliser légalement d’autres armes à feu.
* La préférence entre le rachat ou la neutralisation des armes prohibées était largement personnelle. Les personnes qui utilisaient fréquemment leurs armes à feu avaient tendance à préférer l’idée du rachat si l’indemnisation pouvait les aider à acheter une nouvelle arme légale, tandis que celles dont les armes revêtaient davantage une valeur sentimentale étaient plus ouvertes à l’idée de les neutraliser.
* Même si la majorité des participants et participantes aux séances de discussion ne possédaient aucune arme visée par l’interdiction, plusieurs éprouvaient de la sympathie pour les propriétaires visés, trouvant qu’il était injuste de cibler des personnes s’étant à l’origine procuré leurs armes en toute légalité. L’interdiction et le programme de rachat ont souvent été perçus comme du gaspillage, puisque la politique n’a pas pour but de mettre fin à la contrebande et à la vente d’armes illégales. En général, les propriétaires d’armes à feu ne considéraient ni eux ni leurs pairs comme un facteur majeur des crimes commis avec des armes à feu au Canada; cette perception était liée à un jugement courant selon lequel le programme ne parviendrait pas, au bout du compte, à réduire la criminalité par armes à feu.
* Certaines personnes ont aussi dit craindre que l’interdiction ne soit élargie au fil du temps et qu’elle finisse par englober leurs armes à feu. Ces inquiétudes étaient plus répandues chez les passionnés qui utilisent souvent leurs armes à des fins récréatives et qui considèrent ces activités comme une part importante de leur mode de vie.
* Une autre critique souvent formulée était l’idée que les montants versés par le programme de rachat ne constitueraient pas une indemnisation juste pour les propriétaires ayant parfois dépensé de fortes sommes pour faire l’acquisition de leurs armes et les personnaliser.
* Dans chaque groupe, une minorité a exprimé un soutien modéré à l’égard de l’interdiction et du programme de rachat. Ces personnes jugeaient que les armes prohibées n’étaient pas nécessaires à une utilisation normale.

**Énoncé de neutralité politique et coordonnées**

Par la présente, je certifie, en tant que cadre supérieur d’Environics, que les produits livrables sont entièrement conformes aux exigences du gouvernement du Canada en matière de neutralité politique, comme elles sont définies dans la Politique sur les communications et l’image de marque et la Directive sur la gestion des communications. Plus particulièrement, les produits livrables ne font aucune mention des intentions de vote électoral, des préférences quant aux partis politiques, des positions des partis ou de l’évaluation de la performance d’un parti politique ou de son chef.

Derek Leebosh

Vice-président, Affaires publiques

Environics Research Group

[derek.leebosh@environics.ca](mailto:derek.leebosh@environics.ca)

416 820-1963

**Fournisseur :** Environics Research Group

Numéro de contrat de SPAC : 0D160-232363/001/CY

Date du contrat initial : 1er septembre 2022

Pour de plus amples renseignements, veuillez écrire à l’adresse : [ps.communications-communications.sp@canada.ca](mailto:ps.communications-communications.sp@canada.ca).

# Introduction

Contexte

Les enjeux liés à la réglementation des armes à feu sont bien présents au Canada depuis les 40 dernières années. Plusieurs Canadiens et Canadiennes possèdent des armes à feu pour des raisons légitimes (par exemple, pour le sport ou la chasse), particulièrement dans les régions rurales. Avec la hausse de la violence par armes à feu partout au pays, les gens demandent de plus en plus de trouver des moyens de restreindre l’utilisation illicite des armes à feu et de réglementer les armes actuelles et leur utilisation. À la fin des années 1990, le gouvernement fédéral a mis en place un registre national des armes d’épaule, maintenant aboli; plus récemment, on a demandé de restreindre divers types d’armes dites d’assaut.

La lettre de mandat du ministre de la Sécurité publique présente l’engagement du gouvernement à prendre des mesures pour réduire la violence par arme à feu, notamment en interdisant les armes d’assaut et en mettant en œuvre un programme de rachat et d’amnistie. Le 1er mai 2020, le gouvernement du Canada a annoncé l’interdiction de plus de 1 500 modèles d’armes d’assaut ainsi que de certains composants d’armes à feu nouvellement prohibées. Ces modèles représentent neuf catégories d’armes à feu et deux types identifiés par leurs caractéristiques.

Les résultats d’une étude de référence réalisée par Environics Research en décembre 2020 ont révélé qu’au Canada, seulement une personne sur dix avait entendu parler de nouvelles mesures prises par le gouvernement pour lutter contre la violence par arme à feu. Sécurité publique Canada est en train d’élaborer et de mettre en œuvre une campagne de marketing nationale selon une approche progressive visant à sensibiliser et à éduquer la population en général et les propriétaires d’armes à feu en particulier quant à la nécessité de réduire les crimes violents en limitant l’accès illégal aux armes à feu. Les messages de la campagne viseront à faire connaître aux propriétaires d’armes à feu l’interdiction des armes dites d’assaut, les pratiques sécuritaires et légales en matière d’armes à feu (comme l’entreposage sécuritaire, les achats légaux, les exigences en matière de permis, etc.) et le programme de rachat.

Pour appuyer cette campagne et celles qui suivront, Sécurité publique Canada a retenu les services d’Environics afin de réaliser :

* un sondage de suivi auprès des propriétaires d’armes à feu visant à mieux comprendre leurs attitudes à l’égard du programme de rachat proposé et l’évolution des opinions au cours de la dernière année;
* une série de séances de discussion en groupe auprès de propriétaires d’armes à feu visant à explorer leurs attitudes à l’égard du programme de rachat et à évaluer leurs réactions à des concepts qui seront utilisés dans le cadre d’une campagne publicitaire.

Objectifs

Le projet de recherche visait à atteindre deux principaux objectifs :

A. Une étude de suivi auprès de propriétaires d’armes à feu visant à segmenter la population et à orienter la campagne de sensibilisation du public pour que celle-ci réponde aux besoins du public cible, soit les propriétaires d’armes à feu, et à mesurer la façon dont les attitudes ont changé au fil du temps. Cette étude explorait également les attitudes à l’égard du programme de rachat auprès du sous-ensemble de propriétaires d’armes à feu qui pourraient y être admissibles.

B. Une étude qualitative sous forme de séances de discussion en groupe auprès de propriétaires d’armes à feu afin de mieux comprendre leur connaissance et leurs perceptions du programme de rachat, y compris leur intention d’y participer, ainsi que leurs réactions aux publicités numériques conçues pour leur faire connaître le programme. Les constatations seront utilisées afin d’orienter les concepts et des messages de la campagne.

À propos du rapport

Le présent rapport commence par un résumé des principales constatations de l’étude, suivi d’une analyse détaillée des résultats du sondage et des constatations de la phase qualitative. Un document distinct renferme pour sa part un ensemble de tableaux croisés présentant les résultats obtenus à toutes les questions, en fonction de sous-groupes. Dans l’analyse détaillée, chacun de ces tableaux est associé à une question du sondage. Il convient de souligner que les numéros de question indiqués dans le présent rapport, y compris dans le questionnaire et les tableaux statistiques, ne se suivent pas, mais sont présentés dans un ordre visant à faciliter la comparaison avec les questions de suivi des sondages précédents.

Dans le présent rapport, les résultats quantitatifs sont exprimés en pourcentage, à moins d’indication contraire. Il est possible que la somme des résultats ne soit pas égale à 100 % en raison de l’arrondissement des nombres ou de réponses multiples. Il est également possible que les résultats nets mentionnés dans le texte ne correspondent pas exactement aux résultats individuels figurant dans les tableaux en raison de l’arrondissement.

**Utilisation des constatations de la recherche**

Grâce aux renseignements fournis par ce programme de recherche sur l’opinion publique, il sera possible de concevoir et de mettre en œuvre une campagne de sensibilisation de façon efficace et rentable. Les données obtenues dans le cadre de la recherche sur l’opinion publique permettront à Sécurité publique Canada d’optimiser l’incidence de ses initiatives de marketing.

# I. Constatations détaillées – phase quantitative

## A. Possession d’armes à feu

### Nombre d’armes à feu détenues

**Environ la moitié des propriétaires d’armes à feu canadiens possèdent actuellement une seule arme. Parmi ceux et celles qui déclarent avoir plus d’une arme, environ le quart en possède deux.**

Un peu moins de la moitié (47 %) des propriétaires d’armes à feu disent ne posséder qu’une seule arme, et un pourcentage semblable indiquent en posséder plus d’une, des résultats largement inchangés depuis 2022. Plus du quart (28 %) des répondants et répondantes disent détenir deux armes à feu, tandis qu’une personne sur dix (12 %) en possède trois. De plus petits pourcentages disent posséder quatre (4 %) ou cinq (2 %) armes. Un peu moins d’une personne sur dix (7 %) affirme posséder plus de cinq armes à feu.

Nombre d’armes à feu détenues

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Q3. Combien d’armes à feu possédez-vous à l’heure actuelle? | **2023 Total**  **(n = 2 000)** | **2022 Total**  **(n = 2 001)** |
| Une (1) | 47 % | 49 % |
| **Net : plus de 1** | **53 %** | **51 %** |
| 2 | 28 % | 26 % |
| 3 | 12 % | 11 % |
| 4 | 4 % | 5 % |
| 5 | 2 % | 2 % |
| Plus de 5 | 7 % | 6 % |

Le pourcentage de Canadiens et Canadiennes qui possèdent plus d’une arme à feu est plus élevé dans la région de l’Atlantique, suivie du Manitoba et de la Saskatchewan. Le nombre d’armes détenues diminue au Québec, en Colombie-Britannique et en Alberta, l’Ontario comptant le pourcentage le plus faible de citoyens et citoyennes possédant plus d’une arme à feu.

Les personnes les plus susceptibles de posséder plus d’une arme à feu comprennent en outre les 60 ans et plus (59 %), les résidents de communautés rurales (58 %), les membres d’un ménage dont le revenu est de 150 000 $ ou plus et les personnes ayant déjà occupé un emploi nécessitant l’utilisation d’armes à feu (64 %).

### Types d’armes à feu détenues

Six personnes sur dix possèdent une carabine, et environ la moitié des répondants et répondantes possèdent un fusil de chasse. Des pourcentages semblables d’environ deux personnes sur dix disent détenir un revolver ou une arme de poing.

Chez les détenteurs et détentrices d’une arme à feu au Canada, 62 % disent posséder une carabine (en hausse de 4 points par rapport à 2022). Environ la moitié (47 %) possède un fusil de chasse (en baisse de 4 points). Des pourcentages plus faibles détiennent un revolver (19 %), une arme de poing (18 %) ou une arme d’épaule semi-automatique (16 %, en baisse de 3 points depuis 2022). Il convient de souligner que dans le sondage de 2022, les choix de réponse pour cette question étaient différents : la catégorie « arme de poing » a été divisée cette année en « revolver » et en « arme de poing semi-automatique ».

Types d’armes à feu détenues

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Q4. Parmi les types d’armes à feu suivants, lesquels possédez-vous? Choisir toutes les réponses pertinentes\*. | **2023 Total**  **(n = 2 000)** | **2022 Total**  **(n = 2 001)** |
| Carabine (à mécanisme manuel) | 62 % | 58 % |
| Fusil de chasse (à mécanisme manuel) | 47 % | 43 % |
| Revolver | 19 % | – |
| Arme de poing semi-automatique | 18 % | – |
| Arme de poing | – | 42 % |
| Arme d’épaule semi-automatique | 16 % | 19 % |
| Autre | 3 % | 1 % |
| Je ne sais pas | 2 % | 1 % |

*\* La question était formulée un peu différemment en 2022.*

On retrouve un pourcentage plus élevé de propriétaires de carabines dans les provinces de l’Atlantique (72 %), au Manitoba et en Saskatchewan (69 %) et en Alberta (68 %). Ce type d’armes est aussi plus courant chez les personnes résidant en région rurale (73 %), les 60 ans et plus (73 %) et les hommes (64 %).

Le pourcentage de propriétaires de fusils de chasse est plus élevé au Québec (55 %), dans les provinces de l’Atlantique (54 %) et dans les communautés rurales (54 %). Ce type d’armes se retrouve aussi davantage chez les 60 ans et plus (56 %), les francophones (66 %) et les personnes actuellement sans emploi (53 %).

Les Canadiens et Canadiennes qui détiennent un revolver habitent plus souvent en milieu urbain (22 %) ou en banlieue (19 %) qu’en région rurale. Les propriétaires de ce type d’armes sont aussi plus susceptibles d’être âgés de 18 à 29 ans (24 %), de détenir un diplôme universitaire (22 %), d’être d’expression anglaise (19 %) et d’occuper actuellement ou d’avoir déjà occupé un emploi nécessitant l’utilisation d’armes à feu (27 %).

### Nombre d’années de possession d’une arme à feu

La moitié des répondants et répondantes possèdent une arme à feu depuis plus de cinq ans. Moins d’une personne sur dix possède son arme depuis moins d’un an.

La moitié des détenteurs et détentrices d’armes à feu (51 %) disent posséder celles-ci depuis plus de cinq ans, un pourcentage en hausse de 7 points depuis 2022. Environ deux personnes sur dix (21 %, en baisse de 8 points depuis 2022) possèdent une arme depuis deux à cinq ans, et deux autres personnes sur dix en sont propriétaires depuis un ou deux ans (19 %). Moins d’une personne sur dix (7 %) possède une arme à feu depuis moins d’un an.

Nombre d’années de possession d’une arme à feu

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Q5. Depuis combien de temps possédez-vous une arme à feu? | **2023 Total**  **(n = 2 000)** | **2022 Total**  **(n = 2 001)** |
| Moins d’un an | 7 % | 8 % |
| Un an à deux ans | 19 % | 18 % |
| Deux à cinq ans | 21 % | 29 % |
| Plus de cinq ans | 51 % | 44 % |
| Je ne sais pas | 2 % | 1 % |

Le nombre d’années de possession d’une arme à feu est généralement semblable d’un sous-groupe à l’autre, mais on observe quelques exceptions en fonction de l’âge, du sexe et de la taille de la communauté. Les personnes qui possèdent leurs armes depuis plus de cinq ans sont plus susceptibles de résider dans une petite municipalité ou une région rurale, d’avoir 60 ans ou plus, d’être des hommes et de gagner un revenu de ménage de 150 000 $ ou plus. Les francophones sont aussi plus nombreux à posséder leurs armes depuis plus de cinq ans, tout comme les personnes n’ayant pas poursuivi d’études universitaires et celles dont l’emploi ne nécessite pas d’utiliser des armes à feu.

En ce qui concerne les propriétaires « plus récents », les résidents et résidentes de l’Ontario sont plus susceptibles que ceux des autres régions de posséder leurs armes à feu depuis deux ans ou moins. C’est aussi le cas des 18 à 29 ans, des femmes et des personnes dont le revenu du ménage est de 80 000 $ ou moins.

### Obtention des armes à feu

La plupart des Canadiens et Canadiennes ont acheté leurs armes à feu auprès d’un détaillant ou en ont hérité d’un membre de leur famille ou d’un ami.

La plupart des propriétaires d’armes à feu (68 %, en baisse de 6 points par rapport à 2022) se sont procuré leurs armes à feu en les achetant d’un détaillant, tandis que trois personnes sur dix (32 %, en hausse de 1 point) en ont hérité d’un membre de leur famille ou d’un ami. L’achat auprès d’un particulier (19 %, en baisse de 5 points par rapport à 2022), les cadeaux (13 %, un résultat inchangé) et l’importation d’un autre pays (2 %, première fois que cette option est proposée) sont des moyens moins courants de se procurer des armes à feu.

Obtention des armes à feu

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Q6. Comment vous êtes-vous procuré votre ou vos armes à feu? Choisir toutes les réponses pertinentes\*. | **2023 Total**  **(n = 2 000)** | **2022 Total**  **(n = 2 001)** |
| Achat auprès d’un détaillant | 68 % | 74 % |
| Héritage d’un membre de la famille ou d’un(e) ami(e) | 32 % | 31 % |
| Achat auprès d’un particulier | 19 % | 24 % |
| Cadeau | 13 % | 13 % |
| Importation d’un autre pays | 2 % | – |
| Arme remise par l’employeur pour le travail | – | <1 % |
| Autre | – | <1 % |
| Je ne sais pas | 1 % | <1 % |

*\* La question était formulée un peu différemment en 2022.*

L’achat auprès d’un détaillant est la méthode la plus courante pour se procurer une arme à feu, et ce, à l’échelle du pays. Cette méthode est toutefois particulièrement répandue dans les milieux urbains (72 %) et les banlieues (69 %), chez les 44 ans et moins (71 %) et chez les propriétaires de plus de cinq armes à feu (84 %).

Les résidents et résidentes des provinces de l’Atlantique (40 %), de la Colombie-Britannique et des territoires (38 %) et du Manitoba et de la Saskatchewan (36 %) sont plus nombreux à avoir hérité leur ou leurs armes d’un ami ou d’un membre de leur famille. L’héritage est aussi plus courant dans les régions rurales (47 %) et chez les 45 ans et plus (43 %).

### Fréquence d’utilisation des armes à feu

La plupart des répondants et répondantes utilisent leurs armes à feu moins d’une fois par mois, et 13 % ne les utilisent jamais. Le quart des gens sont des utilisateurs plus fréquents.

La majorité des propriétaires utilisent leurs armes à feu moins d’une fois par mois (62 %, en hausse de 3 points depuis 2022), avec 39 % qui l’utilisent quelques fois par année et 23 % qui s’en servent une fois par année ou moins. Treize pour cent des gens (en hausse de 1 point) n’utilisent jamais leurs armes à feu. Environ le quart (24 %, en baisse de 4 points depuis 2022) des répondants et répondantes utilisent en revanche leurs armes plus fréquemment, soit une ou deux fois par mois (17 %, en baisse de 3 points) ou une fois par semaine ou plus (7 %, en baisse de 1 point).

Fréquence d’utilisation des armes à feu

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Q7. En moyenne, à quelle fréquence utilisez-vous votre ou vos armes à feu? | **2023 Total**  **(n = 2 000)** | **2022 Total**  **(n = 2 001)** |
| Net : Au moins une fois par mois | **24 %** | **28 %** |
| Une fois par semaine ou plus | 7 % | 8 % |
| Une ou deux fois par mois | 17 % | 20 % |
| **Net : Moins souvent** | **62 %** | **59 %** |
| Quelques fois par année | 39 % | 36 % |
| Une fois par année ou moins | 23 % | 22 % |
| Jamais | 13 % | 12 % |
| Je ne sais pas | 1 % | <1 % |

Les propriétaires de l’Ontario et des provinces de l’Atlantique sont plus nombreux à utiliser leurs armes à feu au moins une fois par mois, tandis que ceux du Québec en sont les moins susceptibles. Les répondants et répondantes qui utilisent fréquemment leurs armes à feu vivent le plus souvent en milieu urbain et appartiennent à des groupes plus jeunes (18 à 44 ans, comparativement aux 45 ans et plus).

Les personnes qui résident en région rurale, ainsi que les 45 à 59 ans et les 60 ans et plus sont quant à elles plus susceptibles d’utiliser leurs armes « moins souvent ».

### Possession d’un permis de possession et d’acquisition (PPA)

Les trois quarts des propriétaires d’armes à feu détiennent actuellement un PPA valide et à jour.

La vaste majorité des propriétaires d’armes à feu détiennent un PPA valide (82 %, en baisse de 5 points depuis 2022), lequel comprend des renseignements soit à jour (74 %) soit qui doivent être actualisés (8 %). Douze pour cent (en hausse de 2 points depuis 2022) ne détiennent pas de PPA, soit 6 % qui en détenaient un qui est maintenant expiré et 6 % qui n’ont jamais eu de PPA.

Possession d’un PPA

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Q8. Avez-vous actuellement un numéro de permis de possession et d’acquisition (PPA) valide? (Remarque : Encore une fois, votre réponse restera anonyme et elle ne pourra jamais être retracée jusqu’à vous.) CHOISIR UNE RÉPONSE | **2023 Total**  **(n = 2 000)** | **2022 Total**  **(n = 2 001)** |
| Net : OUI | **82 %** | **87 %** |
| Oui, mon numéro de PPA est valide et les renseignements sont à jour | 74 % | 79 % |
| Oui, j’ai un numéro de PPA valide, mais certains renseignements ne sont pas à jour | 8 % | 9 % |
| **Net : NON** | **12 %** | **10 %** |
| Non, j’ai déjà eu un numéro de PPA par le passé, mais il est expiré | 6 % | 5 % |
| Non, je n’ai jamais eu de numéro de PPA | 6 % | 5 % |
| Je préfère ne pas répondre | 4 % | 2 % |
| Je ne sais pas | 2 % | 1 % |

Les répondants et répondantes plus jeunes (de 18 à 44 ans), ceux qui résident en milieu urbain ou en banlieue et ceux qui occupent ou ont déjà occupé un emploi nécessitant l’utilisation d’armes à feu sont plus nombreux à détenir un PPA.

Les personnes qui n’ont pas de PPA sont quant à elles souvent âgées de 45 ans et plus et sont moins susceptibles d’avoir poursuivi des études universitaires. Elles possèdent aussi le plus souvent une seule arme à feu.

### Possession d’un PPA visant des armes à feu à autorisation restreinte par le passé

Plus de la moitié des propriétaires d’armes à feu détenaient auparavant un PPA visant des armes à feu à autorisation restreinte valide.

Plus de la moitié (55 %) des propriétaires d’armes à feu détenaient auparavant un PPA visant des armes à feu à autorisation restreinte valide. Le tiers des répondants et répondantes affirment quant à eux n’en avoir jamais eu (36 %), tandis qu’un peu moins d’une personne sur dix ne s’en souvient pas ou préfère ne pas répondre.

Possession d’un PPA visant des armes à feu à autorisation restreinte

|  |  |
| --- | --- |
| Q9. Aviez-vous auparavant un numéro de permis de possession et d’acquisition (PPA) visant des armes à feu à autorisation restreinte valide? (Remarque : Encore une fois, votre réponse restera anonyme et elle ne pourra jamais être retracée jusqu’à vous.) CHOISIR UNE RÉPONSE | **2023 Total**  **(n = 2 000)** |
| Oui, j’avais auparavant un numéro de PPA visant des armes à feu à autorisation restreinte | 55 % |
| Non, je n’ai jamais eu de numéro de PPA visant des armes à feu à autorisation restreinte | 36 % |
| Je préfère ne pas répondre | 5 % |
| Je ne sais pas | 3 % |

Les propriétaires qui détenaient auparavant un PPA visant des armes à feu à autorisation restreinte sont plus susceptibles de résider dans un milieu urbain, d’être âgés de 18 à 29 ans, d’être des femmes, d’être titulaires d’un diplôme universitaire et d’occuper actuellement un emploi nécessitant l’utilisation d’armes à feu.

### Principales raisons de posséder des armes à feu

**Les gens possèdent principalement des armes à feu pour le tir à la cible, la chasse sportive ou de subsistance, ou encore la protection et l’autodéfense.**

Quatre répondants et répondantes sur dix (40 %) disent posséder principalement une arme à feu pour pratiquer le tir à la cible (comme loisir *ou* de façon compétitive). Des pourcentages un peu plus faibles indiquent posséder une arme pour la chasse de subsistance (34 %) ou sportive (33 %). Environ trois personnes sur dix (30 %) invoquent la sécurité, la protection ou l’autodéfense. Ces raisons sont largement les mêmes qu’en 2022, bien qu’on observe une hausse du pourcentage de répondants et répondantes qui possèdent surtout une arme pour la chasse de subsistance, et une baisse du pourcentage de ceux qui en ont une pour assurer leur sécurité ou leur protection.

Principales raisons de posséder des armes à feu

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Q10. Les gens possèdent des armes à feu pour différentes raisons. Parmi les choix suivants, quelles sont les principales raisons pour lesquelles vous possédez une arme à feu? Choisir toutes les réponses pertinentes. | **2023 Total**  **(n = 2 000)** | **2022 Total**  **(n = 2 001)** |
| Sport du tir à la cible (loisir ou compétition) | 40 % | 39 % |
| Chasse en vue de se nourrir | 34 % | 28 % |
| Chasse sportive | 33 % | 34 % |
| Sécurité/protection/autodéfense | 30 % | 37 % |
| Cadeau reçu en héritage | 21 % | 20 % |
| Collection d’armes à feu | 13 % | 14 % |
| Chasse selon des traditions autochtones ou en vertu d’un traité | 9 % | 12 % |
| Outil de travail (emploi, contrôle des animaux, etc.) | 7 % | 11 % |
| Pour se débarrasser des animaux nuisibles sur la ferme | 1 % | 1 % |

Les résidents et résidentes de la Colombie-Britannique (48 %), les personnes âgées de 30 à 59 ans (42 %) et les hommes (41 %) sont les plus susceptibles de dire posséder une arme surtout pour pratiquer le tir à la cible.

Les propriétaires qui utilisent principalement leur arme pour la chasse de subsistance se retrouvent le plus souvent dans les provinces de l’Atlantique (46 %), au Manitoba et en Saskatchewan (42 %) et en Alberta (40 %). Cette raison est aussi plus courante dans les régions rurales (46 %), chez les personnes qui ne détiennent pas de diplôme universitaire (40 %) ainsi que chez les propriétaires de cinq armes à feu ou plus (56 %).

La chasse sportive est plus souvent invoquée comme principale raison de posséder une arme à feu chez les Québécois et Québécoises (42 %), les francophones (47 %), les hommes (35 %) et les titulaires d’un diplôme universitaire (37 %). Les personnes qui fournissent cette raison possèdent aussi plus souvent un fusil de chasse (42 %) ou une arme semi-automatique (43 %).

Les propriétaires d’armes à feu pour des raisons de protection et de sécurité se retrouvent davantage en Ontario (37 %) et en Alberta (34 %). Ce groupe est aussi en grande partie composé de 18 à 29 ans (40 %), de femmes (36 %), de titulaires d’un diplôme universitaire (35 %), de personnes nées à l’étranger (41 %) et de personnes dont l’emploi nécessite l’utilisation d’armes à feu (38 %). Les personnes qui fournissent cette raison sont aussi plus susceptibles de posséder une arme de poing (50 %).

### Sources d’information

Pour obtenir de l’information ou connaître les actualités sur les armes à feu, les Canadiens et Canadiennes se tournent principalement vers les sites Web gouvernementaux, suivis de leurs proches ou des points de vente d’armes en magasin.

Les propriétaires qui souhaitent obtenir de l’information ou s’informer des actualités sur les armes à feu se tournent le plus souvent vers les sites Web du gouvernement (40 %), leurs amis ou les membres de leur famille (25 %), les points de vente d’armes à feu en magasin (20 %) ou encore la télévision et la radio (18 %). Des pourcentages plus faibles mentionnent les médias sociaux (15 %), les groupes de défense des droits en matière d’armes à feu (14 %), les forums en ligne (13 %), les journaux et magazines (12 %), les expositions d’armes à feu (11 %), les blogues destinés aux propriétaires d’armes (11 %), les points de vente d’armes à feu en ligne (10 %) ou les balados (5 %). Les sources d’information et d’actualités sur les armes à feu sont sensiblement les mêmes que celles consultées en 2022.

Sources d’information sur les armes à feu

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Q12. Quelles sont vos deux principales sources de nouvelles et d’information sur les armes à feu? | **2023  Principale source et 2e en importance**  **(n = 2 000)** | **2023**  **Principale source** | **2023**  **2e rang** |
| Sites Web gouvernementaux (p. ex. GRC, Sécurité publique Canada) | 40 % | 28 % | 12 % |
| Famille/amis/bouche-à-oreille | 25 % | 12 % | 14 % |
| Points de vente d’armes à feu en magasin | 20 % | 9 % | 12 % |
| Télévision/radio | 18 % | 10 % | 7 % |
| Médias sociaux (p. ex., groupes Facebook, Twitter, etc.) | 15 % | 7 % | 8 % |
| Groupes de défense des droits en matière d’armes à feu | 14 % | 7 % | 7 % |
| Forums en ligne (p. ex., Reddit, Quora, etc.) | 13 % | 6 % | 7 % |
| Journaux/magazines | 12 % | 5 % | 7 % |
| Expositions d’armes à feu | 11 % | 5 % | 6 % |
| Points de vente d’armes à feu en ligne | 10 % | 5 % | 6 % |
| Blogues destinés aux propriétaires d’armes à feu | 11 % | 3 % | 8 % |
| Balados | 5 % | 2 % | 3 % |
| Autre | <1 % | <1 % | <1 % |
| Je ne sais pas | 5 % | <1 % | 5 % |

Lorsqu’il est question de sources d’information sur les armes à feu, les préférences sont diversifiées entre les différents groupes démographiques et les régions du Canada, à quelques exceptions près. Les personnes qui résident au Manitoba, en Saskatchewan et dans les provinces de l’Atlantique sont plus susceptibles de se tourner vers leur famille, leurs amis ou le bouche-à-oreille. Les Québécois et Québécoises, quant à eux, obtiennent le plus souvent de l’information et des nouvelles sur les armes à feu auprès de points de vente d’armes à feu en magasin.

Les propriétaires d’armes à feu de 60 ans et plus sont plus enclins à se tourner vers la télévision et la radio ou encore les journaux et magazines, tandis que les plus jeunes, soit ceux âgés de 18 à 29 ans, comptent plus souvent sur les médias sociaux et les forums en ligne.

Les femmes se fient plus souvent à leur famille, à leurs amis et au bouche-à-oreille, tandis que les hommes sont plus nombreux à s’informer en écoutant la télévision et la radio.

Sources d’information sur les armes à feu – suivi

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Q12. Quelles sont vos deux principales sources de nouvelles et d’information sur les armes à feu? | **2023  Principale source et 2e en importance**  **(n = 2 000)** | **2022 Principale source et 2e en importance**  **(n = 2 001)** |
| Sites Web gouvernementaux (p. ex. GRC, Sécurité publique Canada) | 40 % | 42 % |
| Famille/amis/bouche-à-oreille | 25 % | 22 % |
| Points de vente d’armes à feu en magasin | 20 % | 23 % |
| Télévision/radio | 18 % | 15 % |
| Médias sociaux (p. ex., groupes Facebook, Twitter, etc.) | 15 % | 14 % |
| Groupes de défense des droits en matière d’armes à feu | 14 % | 12 % |
| Forums en ligne (p. ex., Reddit, Quora, etc.) | 13 % | 11 % |
| Journaux/magazines | 12 % | 14 % |
| Expositions d’armes à feu | 11 % | 11 % |
| Points de vente d’armes à feu en ligne | 10 % | 12 % |
| Blogues destinés aux propriétaires d’armes à feu | 11 % | 12 % |
| Balados | 5 % | 6 % |
| Autre | <1 % | <1 % |
| Je ne sais pas | 5 % | 6 % |

## B. Sensibilisation et opinions au sujet des règlements sur les armes à feu

### Connaissance de la réglementation en matière d’armes à feu

**La grande majorité des propriétaires d’armes à feu estiment que les règlements à cet égard leur sont au moins assez familiers, dont la moitié pour qui ils sont très familiers.**

Neuf propriétaires d’armes à feu sur dix (91 %) affirment que les règlements régissant la possession, les permis, le transport, l’entreposage et l’utilisation sécuritaire d’armes à feu au Canada leur sont très (50 %, en baisse de 5 points depuis 2022) ou assez (41 %, en hausse de 2 points) familiers. Une personne sur dix (9 %) indique ne pas connaître très bien, voire pas du tout, ces règlements.

Connaissance de la réglementation en matière d’armes à feu

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Q15. Différents règlements régissent la possession, les permis, le transport, l’entreposage et l’utilisation sécuritaire des armes à feu au Canada. Dans quelle mesure ces règlements relatifs aux armes à feu vous sont-ils familiers? | **2023 Total**  **(n = 2 000)** | **2022 Total**  **(n = 2 001)** |
| Net : Familiers | **91 %** | **94 %** |
| Très familiers | 50 % | 55 % |
| Assez familiers | 41 % | 39 % |
| Net : Pas familiers | **9 %** | **6 %** |
| Pas très familiers | 6 % | 5 % |
| Pas du tout familiers | 2 % | 1 % |

Les personnes résidant en milieu urbain sont plus susceptibles d’indiquer que les règlements relatifs aux armes à feu leur sont familiers (93 %). Les 44 ans ou moins sont aussi plus enclins à connaître la réglementation (93 %), tout comme le sont les personnes dont l’emploi nécessite l’utilisation d’armes (95 %).

### Perception de la réglementation sur les armes à feu

Les deux tiers des répondants et répondantes trouvent que la réglementation en matière d’armes à feu au Canada est soit parfaitement équilibrée soit pas assez stricte. Trois personnes sur dix estiment quant à elles que la réglementation est trop stricte, un résultat en hausse de six points par rapport à 2022.

Comparativement à l’année dernière, le pourcentage de propriétaires d’armes à feu qui trouvent la réglementation à ce sujet parfaitement équilibrée a connu une baisse marquée (52 %, soit une baisse de 12 points). On remarque en revanche une hausse du pourcentage de gens qui trouvent la réglementation trop stricte (30 %, en hausse de 6 points) et de ceux qui ne la trouvent pas assez stricte (15 %, en hausse de 5 points).

Perception de la réglementation sur les armes à feu

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Q16. Diriez-vous que la réglementation en matière d’armes à feu (p. ex., l’interdiction de certaines catégories d’armes à feu, la vérification des permis) au Canada est trop stricte, pas assez stricte ou parfaitement équilibrée?** | **2023 Total**  **(n = 2 000)** | **2022 Total**  **(n = 2 001)** |
| Trop stricte | 30 % | 24 % |
| Parfaitement équilibrée | 52 % | 64 % |
| Pas assez stricte | 15 % | 10 % |
| Je ne sais pas | 4 % | 2 % |

Les résidents et résidentes de l’Alberta (43 %) et de petites municipalités (36 %) sont plus susceptibles de trouver la réglementation en matière d’armes à feu trop stricte. C’est aussi le cas des hommes (32 %, comparativement à 23 % chez les femmes). Les femmes sont quant à elles plus nombreuses (58 %, contre 50 % chez les hommes) à considérer la réglementation comme parfaitement équilibrée.

### Attitudes à l’égard de la légalité de certains types d’armes à feu

**La plupart des gens estiment que la possession de presque tous les types d’armes à feu devrait être légale dans la plupart des cas. Une majorité relative croit maintenant que les armes de poing semi-automatiques devraient être illégales dans tous les cas ou la plupart des cas.**

De vastes majorités sont d’avis que la possession des types d’armes à feu suivants devrait être légale dans tous les cas ou la plupart des cas : carabines et fusils de chasse à mécanisme manuel (76 %), répliques d’armes à feu (73 %) et carabines et fusils de chasse à mécanisme semi-automatique (62 %). Les gens sont toutefois moins nombreux à en dire de même au sujet des revolvers (54 %) et des armes de poing semi-automatiques (46 %); en effet, près de la moitié des répondants et répondantes estiment que la possession de ces armes devrait être illégale dans tous les cas ou la plupart des cas.

Comparativement à l’année dernière, les propriétaires d’armes à feu sont maintenant plus nombreux à croire que les armes de poing semi-automatiques (49 %, en hausse de 8 points depuis 2022), les revolvers (40 %, en hausse de 6 points) et les carabines et fusils de chasse à mécanisme semi-automatique (33 %, en hausse de 6 points) devraient être illégaux.

Attitudes à l’égard de la légalité de certains types d’armes à feu

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Q17. Comme vous le savez peut-être, différentes catégories d’armes à feu sont utilisées au Canada. Selon vous, dans quelle mesure la possession personnelle de chacun des types d’armes à feu suivants devrait-elle être légale ou illégale?** | **2023 Net : Illégale Total (n = 2 000)** | Illégale dans tous les cas | Illégale dans la plupart des cas | **Net : Légale** | Légale dans la plupart des cas | Légale dans tous les cas | Je ne sais pas |
| Armes de poing semi-automatiques | **49 %** | 19 % | 29 % | **46 %** | 31 % | 15 % | 6 % |
| Revolvers | **40 %** | 12 % | 28 % | **54 %** | 36 % | 17 % | 6 % |
| Carabines et fusils de chasse à mécanisme semi-automatique | **33 %** | 11 % | 22 % | **62 %** | 40 % | 23 % | 5 % |
| Répliques d’armes à feu (p. ex., à air comprimé, à plomb, à billes) | **20 %** | 8 % | 12 % | **73 %** | 35 % | 38 % | 7 % |
| Carabines et fusils de chasse à mécanisme manuel (p. ex., à pompe, à charnière) | **20 %** | 6 % | 13 % | **76 %** | 42 % | 35 % | 4 % |

Attitudes à l’égard de la légalité de certains types d’armes à feu – comparaison

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Q17. Comme vous le savez peut-être, différentes catégories d’armes à feu sont utilisées au Canada. Selon vous, dans quelle mesure la possession personnelle de chacun des types d’armes à feu suivants devrait-elle être légale ou illégale?** | **2023 Net : Illégale Total (n = 2 000)** | **2022 Net : Illégale Total (n = 2 001)** | **2023 Net : Légale Total (n = 2 000)** | **2022 Net : Légale Total (n = 2 001)** |
| Armes de poing semi-automatiques | **49 %** | **41 %** | **46 %** | **56 %** |
| Revolvers | **40 %** | **34 %** | **54 %** | **62 %** |
| Carabines et fusils de chasse à mécanisme semi-automatique | **33 %** | **27 %** | **62 %** | **70 %** |
| Répliques d’armes à feu (p. ex., à air comprimé, à plomb, à billes) | **20 %** | **21 %** | **73 %** | **75 %** |
| Carabines et fusils de chasse à mécanisme manuel (p. ex., à pompe, à charnière) | **20 %** | **18 %** | **76 %** | **79 %** |

Les plus susceptibles de penser que les armes de poing semi-automatiques et les revolvers devraient être illégaux dans tous les cas ou la plupart des cas comprennent les résidents et résidentes du Québec, les francophones, les personnes vivant en région rurale ou en banlieue, les 60 ans et plus et les propriétaires de moins de cinq armes à feu.

### Connaissance des politiques visant à contrer la violence liée aux armes à feu

**La plupart des propriétaires d’armes ont déjà entendu parler au moins un peu de chacune des 11 initiatives du gouvernement visant à contrer la violence par arme à feu. Le niveau de connaissance est le plus élevé pour ce qui est de l’interdiction des armes à feu de style « armes d’assaut » et, dans une moindre mesure, des restrictions liées aux armes de poing et du programme de rachat.**

La vaste majorité des propriétaires d’armes à feu ont entendu parler au moins un peu des 11 politiques du gouvernement fédéral visant à contrer la violence liée aux armes à feu, dont plus du tiers ayant beaucoup entendu parler de chacune d’elles. L’initiative la mieux connue est l’interdiction des armes à feu de style « armes d’assaut », 52 % des répondants et répondantes en ayant entendu beaucoup parler (en hausse de 4 points depuis 2022). Le programme de rachat est un peu moins connu, 37 % des gens en ayant beaucoup entendu parler (en baisse de 2 points).

Des pourcentages semblables ont beaucoup entendu parler des restrictions liées à la vente, à l’achat et au transfert d’armes de poing (39 %), des mesures contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs (35 %), de la vérification plus poussée des antécédents regardant l’ensemble de la vie d’un demandeur de permis d’armes à feu (34 %), de l’obligation de présenter une « autorisation de transport » (34 %), des restrictions temporaires liées à l’importation d’armes de poing au Canada (33 %), de l’interdiction de la vente ou du transfert de chargeurs pouvant contenir plus que le nombre légal de balles (33 %), de l’obligation pour les entreprises de tenir un inventaire et des registres de vente d’armes à feu sans restriction aux fins de suivi (33 %) et de l’obligation pour un vendeur d’armes à feu sans restriction de vérifier la validité du permis de l’acheteur auprès du gouvernement (32 %). Les nouvelles mesures et nouveaux fonds pour lutter contre la contrebande et le trafic d’armes sont les politiques les moins connues des propriétaires d’armes à feu (29 %).

Connaissance des politiques visant à contrer la violence liée aux armes à feu

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Q19. Le gouvernement fédéral a élaboré des politiques pour contrer la violence liée aux armes à feu. Dans quelle mesure avez-vous entendu parler de chacune de ces politiques?** | **2023**  **Beaucoup entendu parler Total**  **(n = 2 000)** | **2023  Un peu entendu parler** | **2023**  **Pas du tout entendu parler** |
| Interdiction des armes à feu de style « armes d’assaut » | 52 % | 37 % | 11 % |
| Restrictions liées à la vente, à l’achat et au transfert d’armes de poing | 39 % | 45 % | 15 % |
| Programme de « rachat » où le gouvernement du Canada verse une indemnisation pour récupérer certaines armes à feu prohibées | 37 % | 45 % | 19 % |
| Mesures contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs (p. ex., programmes, investissements et subventions pour la prévention de la criminalité liée aux gangs) | 35 % | 46 % | 20 % |
| Vérification plus poussée des antécédents regardant l’ensemble de la vie d’un demandeur de permis d’armes à feu | 34 % | 44 % | 22 % |
| Obligation de présenter une « autorisation de transport » d’armes à feu à autorisation restreinte ou prohibées | 34 % | 45 % | 20 % |
| Restrictions temporaires liées à l’importation d’armes de poing au Canada | 33 % | 45 % | 21 % |
| Interdiction de la vente ou du transfert de chargeurs pouvant contenir plus que le nombre légal de balles | 33 % | 47 % | 20 % |
| Obligation pour les entreprises de tenir un inventaire et des registres de vente d’armes à feu sans restriction aux fins de suivi | 33 % | 46 % | 21 % |
| Obligation pour un vendeur d’armes à feu sans restriction de vérifier la validité du permis de l’acheteur auprès du gouvernement | 32 % | 46 % | 22 % |
| Nouvelles mesures et nouveaux fonds pour lutter contre la contrebande et le trafic d’armes à feu | 29 % | 47 % | 25 % |

Connaissance des politiques visant à contrer la violence liée aux armes à feu – suivi

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Q19. Le gouvernement fédéral a élaboré des politiques pour contrer la violence liée aux armes à feu. Dans quelle mesure avez-vous entendu parler de chacune de ces politiques?** | **2023**  **Beaucoup entendu parler Total**  **(n = 2 000)** | **2022**  **Beaucoup entendu parler Total**  **(n = 2 001)** |
| Interdiction des armes à feu de style « armes d’assaut » | 52 % | 48 % |
| Restrictions liées à la vente, à l’achat et au transfert d’armes de poing | 39 % | – |
| Programme de « rachat » où le gouvernement du Canada verse une indemnisation pour récupérer certaines armes à feu prohibées | 37 % | 39 % |
| Mesures contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs (p. ex., programmes, investissements et subventions pour la prévention de la criminalité liée aux gangs) | 35 % | 38 % |
| Vérification plus poussée des antécédents regardant l’ensemble de la vie d’un demandeur de permis d’armes à feu | 34 % | 38 % |
| Obligation de présenter une « autorisation de transport » d’armes à feu à autorisation restreinte ou prohibées | 34 % | 38 % |
| Restrictions temporaires liées à l’importation d’armes de poing au Canada | 33 % | – |
| Interdiction de la vente ou du transfert de chargeurs pouvant contenir plus que le nombre légal de balles | 33 % | 35 % |
| Obligation pour les entreprises de tenir un inventaire et des registres de vente d’armes à feu sans restriction aux fins de suivi | 33 % | 35 % |
| Obligation pour un vendeur d’armes à feu sans restriction de vérifier la validité du permis de l’acheteur auprès du gouvernement | 32 % | 34 % |
| Nouvelles mesures et nouveaux fonds pour lutter contre la contrebande et le trafic d’armes à feu | 29 % | 33 % |

Sont plus susceptibles d’avoir beaucoup entendu parler de l’interdiction des armes à feu dites d’assaut :

* les hommes (54 %, comparativement à 48 % chez les femmes);
* les personnes dont le revenu du ménage est de 150 000 $ ou plus (61 %);
* les propriétaires de cinq armes à feu ou plus (78 %).

Sont plus susceptibles d’avoir beaucoup entendu parler du programme de rachat :

* les résidents et résidentes de l’Ontario (42 %) ainsi que du Manitoba et de la Saskatchewan (39 %);
* les titulaires d’un diplôme universitaire (41 %);
* les anglophones (38 %);
* les personnes dont l’emploi actuel nécessite l’utilisation d’armes à feu (51 %);
* les propriétaires de cinq armes à feu ou plus (49 %).

### Appui aux politiques visant à contrer la violence liée aux armes à feu

**De vastes majorités continuent d’appuyer les 11 mesures proposées pour contrer la violence liée aux armes à feu au Canada, bien que le niveau de soutien à l’égard de plusieurs des politiques ait diminué depuis 2022.**

On a demandé aux propriétaires d’armes à feu dans quelle mesure ils sont pour ou contre chacune des 11 mesures proposées pour lutter contre la violence liée aux armes à feu au Canada. Le niveau de soutien varie, allant de 81 % pour ce qui est des mesures contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs, à aussi peu que 63 % pour ce qui est des restrictions temporaires liées à l’importation d’armes de poing au Canada. Il convient de noter que, bien que 65 % des gens se disent favorables à l’interdiction des armes à feu de style « armes d’assaut » et au programme de rachat, le niveau d’appui à l’égard de ces deux initiatives a chuté de 12 points au cours de la dernière année.

Appui aux politiques visant à contrer la violence liée aux armes à feu

| **Q20. Dans quelle mesure seriez-vous pour ou contre chacune de ces mesures visant à contrer la violence liée aux armes à feu au Canada?** | **2023**  **NET  Pour Total** **(n = 2 000)** | **Tout à fait pour** | **Plutôt pour** | **Plutôt contre** | **Tout à fait contre** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Mesures contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs (p. ex., programmes, investissements et subventions pour la prévention de la criminalité liée aux gangs) | **81 %** | 54 % | 28 % | 9 % | 6 % |
| Nouvelles mesures et nouveaux fonds pour lutter contre la contrebande et le trafic d’armes à feu | **79 %** | 50 % | 30 % | 11 % | 6 % |
| Vérification plus poussée des antécédents regardant l’ensemble de la vie d’un demandeur de permis d’armes à feu | **73 %** | 40 % | 33 % | 14 % | 9 % |
| Obligation pour les entreprises de tenir un inventaire et des registres de vente d’armes à feu sans restriction aux fins de suivi | **73 %** | 41 % | 32 % | 14 % | 9 % |
| Obligation pour un vendeur d’armes à feu sans restriction de vérifier la validité du permis de l’acheteur auprès du gouvernement | **72 %** | 39 % | 33 % | 15 % | 8 % |
| Interdiction de la vente ou du transfert de chargeurs pouvant contenir plus que le nombre légal de balles | **68 %** | 38 % | 30 % | 16 % | 11 % |
| Obligation de présenter une « autorisation de transport » d’armes à feu à autorisation restreinte ou prohibées vers n’importe quel endroit | **68 %** | 34 % | 34 % | 17 % | 10 % |
| Interdiction des armes à feu de style « armes d’assaut » | **65 %** | 41 % | 24 % | 16 % | 14 % |
| Programme de « rachat » où le gouvernement du Canada verse une indemnisation pour récupérer certaines armes à feu prohibées | **65 %** | 34 % | 31 % | 15 % | 14 % |
| Restrictions liées à la vente, à l’achat et au transfert d’armes de poing | **63 %** | 34 % | 29 % | 19 % | 14 % |
| Restrictions temporaires liées à l’importation d’armes de poing au Canada | **63 %** | 34 % | 29 % | 17 % | 14 % |

Appui aux politiques visant à contrer la violence liée aux armes à feu – suivi

| **Q20. Dans quelle mesure seriez-vous pour ou contre chacune de ces mesures visant à contrer la violence liée aux armes à feu au Canada?** | **2023**  **NET  Pour Total** **(n = 2 000)** | **2022**  **NET  Pour Total** **(n = 2 001)** |
| --- | --- | --- |
| Mesures contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs (p. ex., programmes, investissements et subventions pour la prévention de la criminalité liée aux gangs) | **81 %** | **87 %** |
| Nouvelles mesures et nouveaux fonds pour lutter contre la contrebande et le trafic d’armes à feu | **79 %** | **85 %** |
| Vérification plus poussée des antécédents regardant l’ensemble de la vie d’un demandeur de permis d’armes à feu | **73 %** | **77 %** |
| Obligation pour les entreprises de tenir un inventaire et des registres de vente d’armes à feu sans restriction aux fins de suivi | **73 %** | **80 %** |
| Obligation pour un vendeur d’armes à feu sans restriction de vérifier la validité du permis de l’acheteur auprès du gouvernement | **72 %** | **80 %** |
| Interdiction de la vente ou du transfert de chargeurs pouvant contenir plus que le nombre légal de balles | **68 %** | **78 %** |
| Obligation de présenter une « autorisation de transport » d’armes à feu à autorisation restreinte ou prohibées vers n’importe quel endroit | **68 %** | **76 %** |
| Interdiction des armes à feu de style « armes d’assaut » | **65 %** | **77 %** |
| Programme de « rachat » où le gouvernement du Canada verse une indemnisation pour récupérer certaines armes à feu prohibées | **65 %** | **77 %** |
| Restrictions liées à la vente, à l’achat et au transfert d’armes de poing | **63 %** | **–** |
| Restrictions temporaires liées à l’importation d’armes de poing au Canada | **63 %** | **–** |

En général, le niveau de soutien à l’égard de ces mesures est plus élevé au Québec ainsi que chez les francophones, les 45 ans et plus et les titulaires d’un diplôme universitaire. Il est aussi plus élevé chez les personnes dont l’emploi ne nécessite pas d’utiliser des armes à feu et celles qui possèdent une seule arme. L’opposition à ces mesures tend en général à être plus élevée chez les Albertains et Albertaines, les anglophones et les propriétaires de plus d’une arme à feu.

Si l’on se penche précisément sur l’interdiction des armes à feu de style « armes d’assaut », on observe un soutien plus élevé chez les francophones (82 %), les 60 ans et plus (78 %), les propriétaires d’une seule arme (71 %) et les personnes qui ne possèdent aucune arme qui serait prohibée (73 %). Le soutien à l’interdiction est plus faible en Alberta (57 %), chez les 18 à 44 ans (60 %) et chez les propriétaires de cinq armes ou plus (40 %).

Le soutien au programme de rachat est plus élevé chez les francophones (76 %), les titulaires d’un diplôme universitaire (72 %), les propriétaires d’une seule arme à feu (70 %) et les personnes qui possèdent certainement une arme à feu prohibée (71 %). Il est plus faible en Alberta (53 %), chez les 18 à 29 ans (60 %), chez les titulaires d’un diplôme d’études secondaires ou moins (59 %) et chez les propriétaires de cinq armes ou plus (49 %).

## C. Attitudes à l’égard de la violence par arme à feu

### Préoccupations au sujet de la violence par arme à feu dans la communauté

**La plupart des répondants et répondantes affirment être au moins assez préoccupés à l’idée que la violence liée aux armes à feu menace la sécurité publique dans leur communauté locale; le niveau de préoccupation à ce sujet a toutefois diminué au cours de la dernière année.**

Un peu plus de six personnes sur dix (62 %) se disent très ou assez préoccupées à l’idée que la violence liée aux armes à feu menace la sécurité publique dans leur communauté locale. Plus du tiers (36 %) des propriétaires d’armes à feu ne sont pas très préoccupés à ce sujet, voire pas du tout. Il convient de souligner que le pourcentage de gens qui se disent au moins assez préoccupés par la violence liée aux armes à feu dans leur communauté a connu une baisse de 10 points depuis l’année dernière, tandis que le pourcentage de ceux qui ne sont pas très ou pas du tout préoccupés a augmenté de 9 points.

Niveau de préoccupation au sujet de la violence par arme à feu

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Q21. Dans quelle mesure vous sentez-vous préoccupé(e) à l’idée que la violence liée aux armes à feu menace la sécurité publique dans votre communauté locale? Êtes-vous...?** | **2023 Total (n = 2 000)** | **2022 Total (n = 2 001)** |
| **Net : Préoccupé(e)** | **62 %** | **72 %** |
| Très préoccupé(e) | 25 % | 33 % |
| Assez préoccupé(e) | 37 % | 39 % |
| Net : Pas préoccupé(e) | **36 %** | **27 %** |
| Pas très préoccupé(e) | 22 % | 16 % |
| Pas du tout préoccupé(e) | 14 % | 11 % |
| Je ne sais pas | 2 % | 1 % |

Sont plus susceptibles d’être préoccupés à l’idée que la violence liée aux armes à feu menace la sécurité publique dans leur communauté locale les Ontariens et Ontariennes (67 %), les personnes résidant en milieu urbain (71 %), les 18 à 29 ans (70 %), les titulaires d’un diplôme universitaire (69 %), les personnes nées à l’étranger (70 %), les personnes qui possèdent certainement des armes à feu nouvellement prohibées (79 %), celles dont l’emploi actuel nécessite l’utilisation d’armes à feu (87 %) et celles qui sont favorables au programme de rachat (70 %).

Il convient de souligner que le niveau de préoccupation à l’égard de la violence par arme à feu dans la communauté est beaucoup plus faible en Alberta (53 %) et dans les petites municipalités et régions rurales (43 %), de même que chez les 60 ans et plus (56 %), les titulaires d’un diplôme d’études secondaires ou moins (55 %), les propriétaires de cinq armes à feu ou plus (44 %), les personnes qui s’opposent au programme de rachat (47 %) et celles qui ne possèdent aucune arme nouvellement prohibée (54 %).

### Préoccupations au sujet de la violence par arme à feu à l’extérieur de la communauté

**Les gens sont plus susceptibles de croire que la violence par arme à feu menace la sécurité publique à l’extérieur de leur communauté locale.**

Il est intéressant de noter qu’un pourcentage plus élevé de répondants et répondantes sont préoccupés à l’idée que la violence liée aux armes à feu menace la sécurité publique *à l’extérieur* de leur communauté locale. En effet, alors que 62 % des gens se disent préoccupés à ce sujet dans leur propre communauté, plus de sept personnes sur dix (72 %) s’inquiètent de la sécurité publique à l’extérieur. Il semble donc que les Canadiens et Canadiennes ont davantage tendance à croire que la violence liée aux armes à feu est un enjeu en dehors de leur communauté.

Niveau de préoccupation au sujet de la violence par arme à feu à l’extérieur de la communauté

|  |  |
| --- | --- |
| **Q21b. Dans quelle mesure vous sentez-vous préoccupé(e) à l’idée que la violence liée aux armes à feu menace la sécurité publique à l’extérieur de votre communauté locale (dans d’autres régions du Canada)? Êtes-vous...?** | **2023 Total (n = 2 000)** |
| **Net : Préoccupé(e)** | **72 %** |
| Très préoccupé(e) | 29 % |
| Assez préoccupé(e) | 44 % |
| Net : Pas préoccupé(e) | **26 %** |
| Pas très préoccupé(e) | 18 % |
| Pas du tout préoccupé(e) | 7 % |
| Je ne sais pas | 2 % |

Les personnes qui résident en Ontario (33 %) ainsi qu’en milieu urbain (31 %) sont plus nombreuses à se dire très préoccupées par la violence liée aux armes à feu à l’extérieur de leur communauté. Un tel niveau de préoccupation est aussi plus répandu chez les 60 ans et plus (41 %), les titulaires d’un diplôme universitaire (33 %) et les personnes qui ont entendu parler du programme de rachat (35 %) et qui y sont favorables (35 %).

### Perceptions relatives au plus haut taux de violence liée aux armes à feu

La plupart des répondants et répondantes croient que le plus haut taux de violence par arme à feu au Canada se retrouve dans les centres-villes. Seulement 10 % pensent que les petites municipalités et les régions rurales présentent les taux de violence les plus élevés.

Plus de six propriétaires d’armes à feu sur dix (65 %) continuent de croire que le taux de violence par arme à feu au Canada est plus élevé dans les centres-villes, tandis que deux sur dix (19 %) affirment qu’il est plus élevé dans les banlieues. Seulement une personne sur dix pense que ce sont les petites villes et les régions rurales qui présentent le plus haut taux de violence par arme à feu. Sept pour cent des gens sont incapables de se prononcer à ce sujet. Ces opinions sont largement inchangées depuis 2022.

Perceptions relatives au plus haut taux de violence liée aux armes à feu

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Q22. Parmi les endroits suivants, quels sont ceux où l’on trouve le plus haut taux de violence liée aux armes à feu au Canada, selon vous? Est-ce...?** | **2023 Total (n = 2 000)** | **2022 Total (n = 2 001)** |
| Dans les centres-villes | 65 % | 63 % |
| Dans les banlieues | 19 % | 23 % |
| Dans les petites villes et les régions rurales | 9 % | 10 % |
| Je ne sais pas | 7 % | 4 % |

Sont plus susceptibles de croire que les centres-villes présentent le plus haut taux de violence par arme à feu les personnes qui résident dans une petite municipalité ou une région rurale (74 %), les 45 ans et plus (73 %), les francophones (77 %) et les propriétaires de cinq armes à feu ou plus (76 %).

### Principales causes ou sources de violence par arme à feu au Canada

**Les propriétaires d’armes à feu sont d’avis que la violence par arme à feu provient principalement des gangs, du crime organisé et des activités criminelles en général. Ils mentionnent aussi de plus en plus les problèmes de santé mentale et les accidents.**

Les propriétaires d’armes à feu sont d’avis que la violence liée aux gangs et au crime organisé (69 %, en baisse de 3 points depuis 2022) et les activités criminelles comme les introductions par effraction (59 %, en baisse de 8 points) constituent les principales sources de violence par arme à feu. Les gens mentionnent aussi plus souvent le suicide et les problèmes de santé mentale (28 %, en hausse de 5 points) et les morts ou blessures accidentelles (15 %, en hausse de 7 points). En outre, 22 % des répondants et répondantes mentionnent la violence conjugale, ce qui marque une baisse de deux points depuis 2022.

Principales causes ou sources de violence par arme à feu au Canada

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Q23. Selon vous, quelles sont les principales causes ou sources de violence liée aux armes à feu au Canada? S’agit-il de...?** | **2023 Total (n = 2 000)** | **Principale cause** | **Deuxième rang** |
| Violence liée aux gangs/au crime organisé | 69 % | 48 % | 21 % |
| Activité criminelle (c.-à-d. entrée par effraction, vol, etc.) | 59 % | 23 % | 36 % |
| Suicide/problème de santé mentale/automutilation | 28 % | 12 % | 16 % |
| Violence conjugale/violence fondée sur le sexe | 22 % | 7 % | 15 % |
| Mort ou blessure accidentelle | 15 % | 7 % | 8 % |
| Gouvernement | <1 % | <1 % | <1 % |
| Autre | <1 % | <1 % | <1 % |
| Je ne sais pas | 3 % | 3 % | 3 % |

Principales causes ou sources de violence par arme à feu au Canada

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Q23. Selon vous, quelles sont les principales causes ou sources de violence liée aux armes à feu au Canada? Est-ce...?** | **2023 Total (n = 2 000)** | **2022 Total (n = 2 001)** |
| Violence liée aux gangs/au crime organisé | 69 % | 72 % |
| Activité criminelle (c.-à-d. entrée par effraction, vol, etc.) | 59 % | 67 % |
| Suicide/problème de santé mentale/automutilation | 28 % | 23 % |
| Violence conjugale/violence fondée sur le sexe | 22 % | 24 % |
| Mort ou blessure accidentelle | 15 % | 8 % |
| Gouvernement | <1 % | <1 % |
| Autre | <1 % | <1 % |
| Je ne sais pas | 3 % | 2 % |

Les gangs et le crime organisé sont considérés plus souvent comme l’une des principales sources de violence par arme à feu au pays dans les régions rurales, de même que chez les 60 ans et plus, les hommes, les personnes nées à l’étranger et les francophones. Il convient de souligner que les répondants et répondantes plus jeunes de même que ceux et celles dont l’emploi nécessite l’utilisation d’armes à feu sont plus susceptibles que les autres de considérer les problèmes de santé mentale comme une importante cause de la violence par arme à feu.

### Performance du gouvernement fédéral en matière de lutte contre la violence par arme à feu

Au cours de la dernière année, on observe un déclin marqué de l’opinion qu’ont les répondants et répondantes de la performance du gouvernement du Canada quant à la mise en place de mesures pour contrer la violence liée aux armes à feu. La moitié qualifie maintenant cette performance de bonne ou d’excellente.

On observe un déclin marqué de l’opinion qu’ont les répondants et répondantes de la performance du gouvernement du Canada quant à la mise en place de mesures visant à contrer la violence liée aux armes à feu. En effet, un peu moins de la moitié des gens (48 %, soit une baisse de 17 points depuis 2022) qualifient cette performance d’excellente (15 %) ou de bonne (33 %). En revanche, 24 % (en hausse de 9 points) trouvent la performance du gouvernement passable et 26 % (en hausse de 9 points) la trouvent médiocre.

Performance du gouvernement fédéral en matière de lutte contre la violence par arme à feu

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Q18. Comment évalueriez-vous la performance du gouvernement du Canada relativement à la mise en place de mesures (c.-à-d. de règlements, de politiques, de programmes, etc.) visant à contrer la violence liée aux armes à feu?** | **2023 Total (n = 2 000)** | **2022 Total (n = 2 001)** |
| **Net : Excellente/bonne** | **48 %** | **65 %** |
| Excellente | 15 % | 27 % |
| Bonne | 33 % | 38 % |
| Net : Passable/médiocre | **50 %** | **33 %** |
| Passable | 24 % | 15 % |
| Médiocre | 26 % | 17 % |
| Je ne sais pas | 2 % | 2 % |

L’impression que le gouvernement fédéral fait un excellent ou un bon travail dans la mise en place de mesures visant à lutter contre la violence par armes à feu au Canada est plus répandue chez les personnes vivant en milieu urbain (56 %), les 18 à 29 ans (61 %) et les personnes dont l’emploi nécessite l’utilisation d’armes à feu (79 %). Cette impression se retrouve aussi davantage chez les répondants et répondantes pour qui les règlements relatifs aux armes à feu sont très familiers (54 %), qui ont beaucoup entendu parler du programme de rachat (54 %) et qui y sont favorables (56 %), ainsi que chez ceux et celles qui possèdent des armes à feu nouvellement prohibées (73 %) et qui participeraient volontiers à un programme de rachat (79 %).

Il convient de souligner que les personnes résidant en Alberta (61 %), en région rurale ou dans une petite municipalité (68 %), les 60 ans et plus (71 %), les hommes (52 %), les propriétaires de cinq armes à feu ou plus (78 %) et les personnes qui s’opposent au programme de rachat (67 %) sont les plus susceptibles de trouver que le gouvernement fédéral fait un travail passable ou médiocre à cet égard.

## E. Participation au programme de rachat

### Clarté de l’admissibilité des armes à feu au programme de rachat

Six personnes sur dix comprennent au moins assez clairement quelles armes à feu sont admissibles au programme de rachat. Le tiers des gens trouvent que cette information n’est pas claire.

Plus de six personnes sur dix (62 %) trouvent « très clair » (20 %) ou « assez clair » (42 %) quelles armes à feu sont admissibles au programme de rachat. Le tiers des répondants et répondantes (33 %) trouvent que cette information n’est pas très claire (23 %) ou pas du tout claire (10 %), tandis que 6 % n’ont pas d’opinion à ce sujet.

De façon optimiste, ces 62 % représentent une majorité des personnes ayant entendu parler du programme de rachat.

Admissibilité au programme de rachat

|  |  |
| --- | --- |
| **Q23b. Quel est, selon vous, le niveau de clarté des armes à feu admissibles au programme de rachat?** | **2023 Total (n = 2 000)** |
| **Net : Clair** | **62 %** |
| Très clair | 20 % |
| Assez clair | 42 % |
| NET : Pas clair | **33 %** |
| Pas très clair | 23 % |
| Pas du tout clair | 10 % |
| Je ne sais pas | 6 % |

Les plus susceptibles de comprendre clairement quelles armes à feu sont admissibles au programme de rachat sont les personnes qui résident en Ontario (67 %) et dans les milieux urbains (71 %), ainsi que les 18 à 29 ans (74 %), les titulaires d’un diplôme universitaire (68 %) et les personnes dont l’emploi actuel nécessite l’utilisation d’armes à feu (87 %). Il convient aussi de souligner que le fait de trouver au moins assez claire l’information sur les armes admissibles au programme est aussi beaucoup plus répandu chez les personnes pour qui les règlements sur les armes à feu sont très familiers (70 %), celles qui ont beaucoup entendu parler du programme de rachat (74 %), celles qui disent posséder certainement (89 %) ou probablement (83 %) des armes nouvellement prohibées et celles qui participeraient volontiers au programme de rachat (89 %).

La clarté perçue des armes admissibles tend à être plus faible chez les personnes qui résident dans une petite municipalité ou une région rurale (46 %), les 60 ans et plus (41 %) et les propriétaires de cinq armes à feu ou plus (45 %). Elle est aussi plus faible chez les personnes qui connaissent mal les règlements sur les armes à feu en général et qui n’ont rien entendu au sujet du programme de rachat.

### Possession d’armes à feu nouvellement prohibées

Le tiers des répondants et répondantes disent posséder probablement ou certainement une arme à feu nouvellement prohibée qui pourrait être admissible au programme de rachat.

Au cours de la dernière année, le pourcentage de propriétaires qui disent posséder certainement une arme à feu nouvellement prohibée a connu une baisse marquée. En effet, le tiers (34 %) des répondants et répondantes disent posséder certainement (17 %, en baisse de 18 points) ou probablement (17 %, en baisse de 3 points) une ou plusieurs armes à feu nouvellement prohibées (par exemple, les fusils AR-15 et Vz58 et les carabines Ruger Mini-14) qui pourraient être admissibles au programme de rachat du gouvernement fédéral. Une personne sur dix (12 %, en hausse de 5 points par rapport à 2022) ignore quant à elle si ses armes à feu pourraient être admissibles. Enfin, la moitié des gens (50 %, en hausse de 8 points) affirment ne posséder certainement pas d’armes à feu qui pourraient être admissibles au programme de rachat, tandis que 5 % (en hausse de 2 points) préfèrent ne pas répondre à cette question.

Possession d’armes à feu nouvellement prohibées

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Q24. Possédez-vous actuellement des armes à feu nouvellement prohibées (p. ex. de type AR-15, Ruger Mini-14, fusil Vz58, etc.) qui, selon vous, pourraient être admissibles au programme de « rachat » du gouvernement fédéral?** | **2023 Total (n = 2 000)** | **2022 Total (n = 2 001)** |
| **Net : Oui** | **34 %** | **49 %** |
| Oui, je possède certainement des armes à feu qui pourraient être admissibles | 17 % | 35 % |
| Oui, je possède probablement des armes à feu qui pourraient être admissibles | 17 % | 14 % |
| Je ne suis pas certain(e) de posséder des armes à feu qui pourraient être admissibles | **12 %** | **7 %** |
| Non, je ne possède certainement pas d’armes à feu qui pourraient être admissibles | **50 %** | **42 %** |
| Je préfère ne pas répondre | 5 % | 2 % |

Les plus susceptibles de dire posséder certainement ou probablement l’une des armes à feu qui pourraient être admissible au programme de rachat sont les répondants et répondantes de l’Ontario (41 %) et des communautés urbaines (44 %), les 18 à 29 ans (52 %), les femmes (41 %), les titulaires d’un diplôme universitaire (42 %), les anglophones (36 %, comparativement à 19 % chez les francophones) et les personnes dont l’emploi nécessite l’utilisation d’armes à feu (76 %).

Le fait de posséder actuellement une ou plusieurs armes prohibées est aussi plus courant chez les propriétaires d’une arme de poing (48 %) ou d’une carabine semi-automatique (46 %), les personnes qui connaissent très bien les règlements relatifs aux armes à feu (40 %) et les personnes ayant beaucoup entendu parler du programme de rachat (40 %).

**Près de la moitié des personnes qui pourraient détenir une arme nouvellement prohibée n’en possèdent qu’une seule; deux personnes sur dix en possèdent deux.**

De ceux et celles qui possèdent des armes prohibées ou qui en sont incertains, près de la moitié (44 %, en baisse de 10 points depuis 2022) pense n’en posséder qu’une seule. Deux personnes sur dix (18 %) croient en posséder deux, et une personne sur dix pense en posséder trois. Seulement 2 % des membres de ce groupe pensent posséder plus de cinq armes à feu nouvellement prohibées. Les répondants et répondantes sont plus nombreux qu’en 2022 à ignorer combien d’armes à feu prohibées ils possèdent (18 %, en hausse de 7 points) ou à préférer ne pas répondre à la question (6 %, en hausse de 4 points).

Nombre d’armes à feu nouvellement prohibées détenues

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Q25. Combien d’armes à feu nouvellement prohibées pensez-vous posséder à l’heure actuelle?** | **2023**  **Possèdent une arme à feu prohibée ou en sont incertains (n = 907)** | **2022**  **Possèdent une arme à feu prohibée ou en sont incertains (n = 1 117)** |
| 1 | 44 % | 54 % |
| 2 | 18 % | 18 % |
| 3 | 9 % | 10 % |
| 4 | 3 % | 3 % |
| 5 | 1 % | 1 % |
| Plus de cinq | 2 % | 2 % |
| Je préfère ne pas répondre | 6 % | 2 % |
| Je ne sais pas | 18 % | 11 % |

### Volonté de participer au programme de rachat

Moins de la moitié des propriétaires d’une arme prohibée participeraient maintenant volontiers à un programme de rachat, ce qui représente une baisse marquée au cours de la dernière année. Un autre tiers participerait à un tel programme, mais seulement si celui-ci était obligatoire.

On observe, par rapport à l’année dernière, une baisse considérable du pourcentage de possibles propriétaires d’une arme nouvellement prohibée qui participeraient volontiers à un programme de rachat. En effet, moins de la moitié (48 %, en baisse de 25 points) des membres de ce groupe disent maintenant qu’ils participeraient volontiers à un tel programme. Le pourcentage de répondants et répondantes qui participeraient à un programme de rachat seulement si celui-ci était obligatoire a quant à lui doublé depuis la dernière vague (34 %, en hausse de 17 points). Enfin, 12 % des gens (en hausse de 5 points depuis 2022) refuseraient catégoriquement de participer à un programme de rachat.

Volonté de participer au programme de rachat

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Q26. Afin d’aider les Canadiens à se conformer à la loi et à ne pas posséder d’armes à feu nouvellement prohibées, le gouvernement fédéral a l’intention de mettre en place un programme de rachat. Est-ce que vous...?\*** | **2023**  **Possèdent une arme à feu prohibée ou en sont incertains**  **(n = 907)** | **2022**  **Possèdent une arme à feu prohibée ou en sont incertains (n = 1 117)** |
| Participeriez volontiers à un programme de rachat | 48 % | 73 % |
| Participeriez à un programme de rachat, mais seulement s’il était obligatoire | 34 % | 17 % |
| Refuseriez catégoriquement de participer à un programme d’achat, même s’il était obligatoire | 12 % | 7 % |
| Je ne sais pas | 6 % | 2 % |

*\* La question était formulée un peu différemment en 2022.*

Les répondants et répondantes les plus susceptibles de dire qu’ils participeraient volontiers à un programme de rachat sont ceux qui résident en milieu urbain (57 %), les titulaires d’un diplôme universitaire (56 %), les francophones (65 %), les personnes dont l’emploi actuel nécessite l’utilisation d’armes à feu (63 %) et les propriétaires d’une seule arme à feu (52 %).

La volonté de participer à un tel programme est également plus répandue chez les personnes qui possèdent une carabine (51 %), pour qui les règlements sur les armes à feu sont très familiers (56 %), qui ont beaucoup entendu parler du programme de rachat (53 %) et qui y sont favorables (59 %), ainsi que chez celles qui disent posséder certainement des armes à feu prohibées (64 %).

La volonté de participer tend à être plus faible en banlieue (39 %) et en région rurale (28 %), chez les 60 ans et plus (38 %), chez les personnes dont le revenu du ménage est inférieur à 40 000 $ (37 %) et chez les titulaires d’un diplôme d’études secondaires ou moins (39 %). Elle est aussi beaucoup plus faible (30 %) chez les personnes qui s’opposent au programme (dont 27 % refuseraient catégoriquement de participer au programme) et chez celles qui ne sont pas certaines de posséder une arme à feu qui pourrait être visée (32 %).

### Raisons de participer au programme de rachat

Les principales raisons de vouloir participer au programme de rachat sont l’indemnisation financière ainsi que le désir de respecter la loi.

Les répondants et répondantes qui possèdent possiblement une arme à feu nouvellement prohibée seraient davantage motivés à participer au programme de rachat en raison de l’indemnisation financière (34 %, en baisse de 17 points depuis 2022) ou par désir de respecter la loi (33 %, en baisse de 13 points). Des pourcentages plus faibles sont principalement motivés par le désir d’éviter des sanctions judiciaires (26 %, en baisse de 12 points), l’accord avec le principe de l’interdiction de ces types d’armes à feu (25 %, un résultat inchangé) et le désir de se débarrasser de ces armes de toute façon (20 %, en hausse de 8 points). Vingt pour cent (en hausse de 13 points depuis 2022) disent maintenant que rien ne pourrait les motiver à participer à un tel programme.

Raisons de participer au programme de rachat

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Q29. Parmi les choix suivants, quelles options vous motiveraient le plus à participer à un programme de rachat?** | **2023**  **Possèdent une arme à feu prohibée ou en sont incertains (n = 907)** | **2022**  **Possèdent une arme à feu prohibée ou en sont incertains (n = 1 117)** |
| Indemnisation financière | 34 % | 51 % |
| Désir de respecter la loi | 33 % | 46 % |
| Désir d’éviter une éventuelle sanction judiciaire | 26 % | 38 % |
| Accord avec le principe de l’interdiction de ces types d’armes à feu | 25 % | 25 % |
| Désir de se débarrasser de ces armes à feu de toute façon | 20 % | 12 % |
| Rien ne pourrait me motiver à participer | 20 % | 7 % |
| Autre raison | <1 % | <1 % |
| Je ne sais pas | 4 % | 2 % |

### Raisons du refus de participer au programme de rachat

Le faible nombre de répondants et répondantes qui refuseraient de participer au programme de rachat justifient ce refus de diverses façons.

On a demandé aux 12 % des propriétaires d’armes prohibées (n = 107) qui refuseraient de participer au programme de rachat d’indiquer la principale raison de leur refus. Les membres de ce groupe ont le plus souvent répondu qu’ils aiment leur arme à feu ou qu’ils ont reçu celle-ci en cadeau ou en héritage (13 %), que nous vivons dans un pays libre et qu’ils ont le droit de posséder de telles armes (12 %), que le gouvernement devrait plutôt s’attaquer aux criminels (11 %) et qu’ils n’ont aucunement l’intention de vendre leurs armes (10 %).

Comparativement à la dernière vague, les gens sont plus nombreux à indiquer qu’ils aiment leurs armes à feu ou que celles-ci revêtent une valeur sentimentale. Ils sont en revanche moins nombreux à mentionner qu’ils n’ont aucunement l’intention de vendre leurs armes, que celles-ci leur appartiennent et qu’ils ne les ont pas achetées du gouvernement simplement pour les lui revendre.

Raisons du refus de participer au programme de rachat

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Q27. Quelle est la principale raison pour laquelle vous refuseriez de participer à un programme de rachat?** | **2023 Refusent de participer au programme de rachat (n = 107)** | **2022 Refusent de participer au programme de rachat (n = 80)** |
| J’aime mon arme à feu/je l’ai reçue en cadeau/en héritage | 13 % | 6 % |
| C’est un pays libre/j’ai le droit de posséder des armes à feu | 12 % | 15 % |
| Le gouvernement devrait s’attaquer aux criminels et aux gangs plutôt qu’aux gens respectueux des lois | 11 % | 14 % |
| Aucune intention de vendre/l’arme m’appartient/je ne l’ai pas achetée du gouvernement pour la lui revendre | 10 % | 26 % |
| C’est un cauchemar/le gouvernement n’apporte jamais rien de bon | 7 % | 5 % |
| Je suis un propriétaire d’armes à feu responsable | 6 % | 13 % |
| J’en ai besoin pour me protéger | 5 % | 8 % |
| Je ne serai pas adéquatement indemnisé | 2 % | 9 % |
| Le programme gaspille l’argent des contribuables | 1 % | 4 % |
| Autre | 4 % | 10 % |
| Je ne sais pas | 13 % | 15 % |

## F. Mise en œuvre du programme de rachat

### Les éléments les plus importants d’un programme de rachat

Les deux éléments considérés comme les plus importants dans un programme de rachat sont les paiements par dépôt direct et des options pratiques pour retourner les armes à feu.

Invités à indiquer les deux éléments les plus importants qu’ils voudraient retrouver dans un programme de rachat, les propriétaires d’armes à feu canadiens indiquent le plus souvent des paiements par dépôt direct (34 % des gens sélectionnent cette réponse en premier ou en deuxième) ainsi que des options pratiques pour retourner les armes à feu (31 %). Environ deux personnes sur dix trouvent aussi importants les moyens faciles de poser des questions (24 %), l’accès à des renseignements techniques et à de l’aide (22 %), un moyen facile de commencer le processus (21 %) et la capacité de retourner les armes à feu par la poste (20 %).

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Q32. Selon vous, quels sont les deux éléments les plus importants dans un programme de rachat?** | **2023 TOTAL**  **Possèdent une arme à feu prohibée ou en sont incertains (n = 907)** | **2023**  **1erélément en importance** | **2023**  **2e élément en importance** |
| Paiements par dépôt direct | 34 % | 19 % | 16 % |
| Options pratiques pour retourner des armes à feu | 31 % | 15 % | 16 % |
| Moyens faciles de poser des questions et d’obtenir des réponses sur le programme (p. ex. ligne téléphonique sans frais, foire aux questions en ligne) | 24 % | 11 % | 13 % |
| Accès à des renseignements techniques et à de l’aide | 22 % | 10 % | 12 % |
| Moyen facile de commencer le processus (c.-à-d. appel à un numéro sans frais pour créer une demande, portail en ligne convivial) | 21 % | 10 % | 11 % |
| Moyen facile de commencer le processus (c.-à-d. appel à un numéro sans frais pour créer une demande, portail en ligne convivial) | 21 % | 12 % | 9 % |
| Séances d’information | 18 % | 10 % | 9 % |
| Mises à jour automatiques par texto ou par courriel sur la vérification et la progression des paiements | 16 % | 7 % | 9 % |
| Je ne sais pas | 7 % | 7 % | 7 % |

### Inscription à un programme de rachat

La plupart des propriétaires d’armes à feu prohibées préféreraient que l’inscription à un programme de rachat se fasse entièrement en ligne, bien qu’une minorité croissante se dise plus à l’aise de le faire par téléphone.

Bien que la majorité des propriétaires d’une arme à feu prohibée soient toujours plus susceptibles d’effectuer le processus d’inscription à un programme de rachat entièrement en ligne (45 %, en baisse de 13 points depuis 2022), le pourcentage qui réaliserait le processus entièrement par téléphone (28 %, en hausse de 6 points) a augmenté depuis la dernière vague de la recherche. Deux personnes sur dix (18 %, en hausse de 3 points) seraient quant à elles plus enclines à s’inscrire en utilisant à la fois des ressources en ligne et par téléphone, tandis que 9 % des gens l’ignorent.

Inscription à un programme de rachat

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Q31. Pour vous inscrire à un programme de rachat, avec quelle méthode seriez-vous le plus à l’aise?** | **2023**  **Possèdent une arme à feu prohibée ou en sont incertains (n = 907)** | **2022**  **Possèdent une arme à feu prohibée ou en sont incertains (n = 1 117)** |
| Effectuer le processus entièrement en ligne | 45 % | 58 % |
| Effectuer le processus entièrement par téléphone (numéro sans frais) | 28 % | 22 % |
| Utiliser à la fois des ressources en ligne et par téléphone pour participer | 18 % | 15 % |
| Je ne sais pas | 9 % | 5 % |

### Méthode préférée pour rendre les armes à feu dans le cadre d’un programme de rachat

La grande majorité préférerait rendre les armes à feu prohibées en personne. Seulement deux personnes sur dix préféreraient quant à elles un processus virtuel.

Sept propriétaires d’armes à feu nouvellement prohibées sur dix (70 %, en baisse de 5 points depuis 2022) indiquent que, devant l’obligation de rendre ces armes dans le cadre d’un programme de rachat, ils et elles préféreraient le faire en personne (par exemple, en remettant les armes prohibées à une personne). Deux personnes sur dix (21 %, en hausse de 1 point) préféreraient procéder virtuellement (par exemple, en utilisant les communications en ligne et des méthodes de ramassage sans contact). Enfin, 9 % (en hausse de 4 points depuis 2022) des gens l’ignorent.

Méthode préférée pour rendre les armes à feu dans le cadre d’un programme de rachat

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Q30. Si vous deviez rendre une arme à feu prohibée dans le cadre d’un programme de rachat, comment préféreriez-vous le faire?** | **2023 Possèdent une arme à feu prohibée ou en sont incertains (n = 907)** | **2021 Possèdent une arme à feu prohibée ou en sont incertains (n = 1 117)** |
| En personne (p. ex., en remettant l’arme à feu prohibée à une personne) | 70 % | 75 % |
| Virtuellement (p. ex., en utilisant les communications en ligne et des méthodes de ramassage sans contact) | 21 % | 20 % |
| Je ne sais pas | 9 % | 5 % |

Chez les personnes qui possèdent possiblement une arme à feu prohibée, les hommes (73 %) et les résidents de communautés urbaines (75 %) sont plus susceptibles de préférer la retourner en personne. Il convient aussi de souligner que les gens favorables au programme de rachat sont plus nombreux à préférer rendre leurs armes prohibées en personne, tandis que ceux qui s’opposent au programme préféreraient le faire de façon virtuelle.

### Cession des armes à feu nouvellement prohibées

La plupart des gens préféreraient se défaire de leurs armes à feu nouvellement prohibées en les remettant en échange d’une indemnisation ou en les retournant au fabricant.

Questionnés au sujet des méthodes pour se défaire de leurs armes à feu nouvellement prohibées, les répondants et répondantes disent le plus souvent préférer retourner les armes en échange d’une indemnisation (34 %), les retourner au fabricant (19 %) ou les neutraliser aux frais du gouvernement (17 %). Des pourcentages plus faibles optent pour la désactivation ou la destruction des armes à feu à leurs propres frais (14 %) ou encore leur exportation vers un autre pays (11 %).

Cession des armes à feu nouvellement prohibées

|  |  |
| --- | --- |
| **Q28. Comment préféreriez-vous vous défaire de votre ou vos armes nouvellement prohibées?** | **2023**  **Participeraient au programme de rachat (n = 800)** |
| Retourner l’arme à feu en échange d’une indemnisation | 34 % |
| Retourner l’arme à feu au fabricant | 19 % |
| Neutraliser l’arme à feu aux frais du gouvernement | 17 % |
| Neutraliser/détruire l’arme à feu à mes propres frais | 14 % |
| Exporter l’arme à feu vers un autre pays | 11 % |
| Je ne sais pas | 7 % |

*Catégories modifiées depuis 2022.*

### Lieu ou méthode de cession des armes à feu prohibées

Les personnes qui devraient rendre leurs armes à feu prohibées dans le cadre d’un programme de rachat préféreraient le faire dans un poste de police local ou un détachement local de la GRC.

Aucun consensus ne se dégage quant au lieu où les propriétaires d’armes à feu prohibées préféreraient rendre celles-ci dans le cadre d’un programme de rachat. Les répondants et répondantes sont plus nombreux à préférer le faire dans un poste de police local (31 %, en hausse de 5 points depuis 2022), un poste ou un détachement local de la GRC (26 %, en hausse de 3 points) ou un centre du gouvernement fédéral (24 %, en baisse de 8 points). Des pourcentages plus faibles préféreraient rendre leurs armes à feu prohibées à un commerçant ou dans un magasin spécialisé en armes à feu (23 %, en hausse de 2 points), à un détaillant d’armes à feu (23 %, en hausse de 3 points), à un fabricant (21 %, en hausse de 3 points), lors d’un événement communautaire (21 %, en baisse de 4 points), dans un club de tir local (20 %, en hausse de 3 points) ou par des méthodes de ramassage sans contact (18 %, en baisse de 2 points).

Lieu ou méthode de cession des armes à feu prohibées

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Q33. Si vous deviez rendre des armes à feu prohibées, où et comment préféreriez-vous le faire?** | **2023 Possèdent une arme à feu prohibée ou en sont incertains (n = 907)** | **2022 Possèdent une arme à feu prohibée ou en sont incertains (n = 1 117)** |
| Poste de police local | 31 % | 26 % |
| Poste ou détachement local de la GRC | 26 % | 23 % |
| Centre du gouvernement fédéral (p. ex., bureau régional de Service Canada) | 24 % | 32 % |
| Commerçant/magasin spécialisé en armes à feu | 23 % | 21 % |
| Détaillant d’armes à feu (p. ex. magasin de sport) | 23 % | 20 % |
| Fabricant d’armes à feu | 21 % | 18 % |
| Lors d’un événement communautaire particulier de collecte d’armes à feu (p. ex. tenu dans un centre communautaire, un palais des congrès) | 21 % | 25 % |
| Club de tir local | 20 % | 17 % |
| Méthodes de ramassage sans contact | 18 % | 20 % |
| Autre | <1 % | <1 % |
| Je ne rendrais pas mon arme | 1 % | 1 % |
| Je ne sais pas | 6 % | 2 % |

Les réponses varient peu entre les groupes démographiques, mais il convient de souligner que les mentions de poste de police local ou de centre du gouvernement fédéral comme lieu privilégié pour rendre les armes à feu prohibées sont plus courantes chez les personnes favorables au programme de rachat.

## G. Valeurs des propriétaires d’armes à feu

### Accord avec les énoncés de valeurs

Les propriétaires d’armes à feu présentent des points de vue variés concernant une série d’énoncés visant à mesurer les valeurs fondamentales. Le niveau d’accord le plus élevé concerne l’importance de protéger les valeurs traditionnelles, mais la plupart des gens sont aussi d’avis que les études postsecondaires devraient être gratuites et accessibles à tous, et pensent que les changements climatiques constituent un problème important et que nous devrions en faire plus pour protéger l’environnement. Les deux tiers estiment que la possession d’une arme à feu est un privilège et non un droit.

Les propriétaires d’armes à feu devaient lire une série de 10 énoncés visant à évaluer les valeurs socioculturelles fondamentales de la population, puis indiquer dans quelle mesure ils et elles sont en accord ou en désaccord avec chacun. Le but de l’exercice était d’évaluer l’opinion de l’ensemble des propriétaires d’armes à feu au Canada relativement à ces énoncés, mais aussi de déterminer dans quelle mesure l’opinion de ceux et celles qui s’opposent au programme de rachat diffère de celle des personnes qui y sont favorables.

Bien que l’importance de protéger les valeurs et activités traditionnelles suscite le niveau d’accord le plus élevé (74 %), les propriétaires d’armes à feu du Canada adhèrent aussi aux valeurs plus progressistes, jugeant par exemple que les études postsecondaires devraient être gratuites et accessibles à tous (70 % des gens sont de cet avis) et que les changements climatiques constituent un problème important et que nous devrions en faire plus pour protéger l’environnement. Des pourcentages semblables estiment que le Canada est un pays sécuritaire et résilient (70 %) et que posséder une arme à feu est un privilège, et non un droit (68 %).

Les propriétaires d’armes sont toutefois moins nombreux à avoir l’impression d’avoir leur mot à dire sur ce que font les élus (39 %), de même qu’à penser que les renseignements qu’ils trouvent dans les médias sociaux sont fiables et à les partager (35 %).

Accord avec les énoncés de valeurs

| **Q35. Dans quelle mesure êtes-vous d’accord ou en désaccord avec chacun des énoncés suivants?** | **2023**  **Net :  En accord**  **(n = 2 000)** | Tout à fait d’accord | Plutôt d’accord | Ni d’accord ni en désaccord | **2023**  **Net : En désaccord** | Plutôt en désaccord | Tout à fait en désaccord |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Nous devons protéger les valeurs et les activités traditionnelles. | **74 %** | 36 % | 38 % | 18 % | **8 %** | 5 % | 3 % |
| Je pense que le Canada est un pays sécuritaire et résilient. | **70 %** | 27 % | 43 % | 19 % | **11 %** | 7 % | 3 % |
| Les études postsecondaires devraient être gratuites et accessibles pour tout le monde. | **70 %** | 40 % | 30 % | 18 % | **12 %** | 8 % | 5 % |
| Je pense que les changements climatiques sont un problème important et que nous devons en faire plus pour protéger l’environnement. | **68 %** | 36 % | 31 % | 18 % | **15 %** | 7 % | 8 % |
| Posséder une arme à feu est un privilège, et non un droit. | **68 %** | 40 % | 28 % | 16 % | **16 %** | 8 % | 8 % |
| Je crains que les gouvernements (quel que soit le palier) recueillent trop de renseignements personnels. | **65 %** | 31 % | 33 % | 23 % | **12 %** | 8 % | 4 % |
| Quand le gouvernement (quel que soit le palier) s’occupe de quelque chose, c’est généralement inefficace et du gaspillage. | **59 %** | 27 % | 32 % | 26 % | **15 %** | 11 % | 4 % |
| J’ai tendance à avoir les mêmes opinions que mes amis et ma famille sur la plupart des sujets. | **56 %** | 19 % | 37 % | 29 % | **15 %** | 11 % | 4 % |
| J’ai l’impression d’avoir mon mot à dire sur ce que font les élus. | **39 %** | 15 % | 24 % | 22 % | **39 %** | 19 % | 20 % |
| Les renseignements que je trouve dans les médias sociaux sont fiables et je les partage. | **35 %** | 13 % | 22 % | 26 % | **39 %** | 20 % | 19 % |

Les résidents et résidentes des provinces de l’Atlantique, du Manitoba et de la Saskatchewan de même que les 45 ans et plus sont plus nombreux à trouver qu’il est important de protéger les valeurs et activités traditionnelles. L’impression que le Canada est un pays sécuritaire et résilient est plus répandue chez les hommes, les 30 ans et plus et les personnes nées à l’étranger. Les personnes qui résident au Québec et en Colombie-Britannique ainsi qu’en milieu urbain, les titulaires d’un diplôme universitaire, les francophones et les propriétaires de moins de cinq armes à feu croient plus souvent que les changements climatiques sont un problème important et que nous devons en faire plus pour protéger l’environnement.

Comme l’illustre le tableau ci-dessous, on observe aussi certaines différences marquées dans les réponses à ces énoncés de valeurs entre les personnes qui appuient le programme de rachat et celles qui s’y opposent. En effet, les opposants au programme sont plus enclins à s’inquiéter du fait que les gouvernements (quel que soit le palier) recueillent trop de renseignements personnels (70 %, contre 64 % chez les personnes favorables au programme) et à trouver que tout ce que fait le gouvernement est généralement inefficace et du gaspillage (68 %, contre 57 % chez les personnes favorables).

Les personnes qui appuient le programme de rachat sont quant à elles plus souvent en accord avec tous les autres énoncés, spécialement avec le fait que le Canada est un pays sécuritaire et résilient (77 %, contre 61 % chez les opposants), que posséder une arme à feu est un privilège, et non un droit (78 %, contre 52 % chez les opposants) et que les changements climatiques constituent un problème important et que nous devons en faire plus pour protéger l’environnement (70 %, contre 46 % chez les opposants).

Accord avec les énoncés de valeurs en fonction de l’appui ou de l’opposition au programme de rachat

| **Q35. Dans quelle mesure êtes-vous d’accord ou en désaccord avec chacun des énoncés suivants?** | **2023**  **Net :  En accord (n = 2 000)** | **Appuient le programme de rachat** | **S’opposent au programme de rachat** |
| --- | --- | --- | --- |
| Nous devons protéger les valeurs et les activités traditionnelles. | **74 %** | 77 % | 72 % |
| Je pense que le Canada est un pays sécuritaire et résilient. | **70 %** | 77 % | 61 % |
| Les études postsecondaires devraient être gratuites et accessibles pour tout le monde. | **70 %** | 76 % | 62 % |
| Je pense que les changements climatiques sont un problème important et que nous devons en faire plus pour protéger l’environnement. | **68 %** | 78 % | 52 % |
| Posséder une arme à feu est un privilège, et non un droit. | **68 %** | 79 % | 46 % |
| Je crains que les gouvernements (quel que soit le palier) recueillent trop de renseignements personnels. | **65 %** | 64 % | 70 % |
| Quand le gouvernement (quel que soit le palier) s’occupe de quelque chose, c’est généralement inefficace et du gaspillage. | **59 %** | 57 % | 68 % |
| J’ai tendance à avoir les mêmes opinions que mes amis et ma famille sur la plupart des sujets. | **56 %** | 60 % | 51 % |
| J’ai l’impression d’avoir mon mot à dire sur ce que font les élus. | **39 %** | 44 % | 30 % |
| Les renseignements que je trouve dans les médias sociaux sont fiables et je les partage. | **35 %** | 39 % | 29 % |

# II. Constatations détaillées – phase qualitative

## A. Connaissance de l’interdiction des armes dites « d’assaut » et du programme de rachat

Au début de chaque séance de discussion, les participants et participantes devaient indiquer s’ils étaient au courant de récents changements apportés aux lois et aux restrictions canadiennes concernant les armes à feu. La vaste majorité avait au moins une certaine connaissance de l’interdiction des armes dites « d’assaut » en général, et plusieurs avaient entendu parler d’un programme de rachat en cours d’élaboration. Puisque la question portait sur les changements récents, certaines personnes ont d’abord mentionné les restrictions relatives aux armes de poing annoncées peu de temps avant la tenue des séances. L’interdiction des armes dites « d’assaut » était connue de presque tous, mais n’était pas toujours perçue comme quelque chose de « récent » puisqu’au moment de la recherche, elle avait été annoncée depuis plusieurs années.

La connaissance du programme de rachat était aussi plutôt élevée, bien que plusieurs aient dit se demander à quel moment il serait mis en œuvre. Les propriétaires qui utilisent leurs armes à feu plus activement, par exemple pour la chasse ou le tir à la cible, avaient tendance à être plus au courant de l’interdiction des armes dites « d’assaut » et du programme de rachat. En revanche, ceux et celles qui n’utilisent leurs armes que rarement, voire jamais, étaient souvent peu au courant de ces mesures, en particulier du programme de rachat.

## B. Réaction aux concepts publicitaires

### 1. Publicités numériques

**Bannière numérique 1**



**Bannière numérique 2**

****

**Bannière numérique 3**

****

**Bannière numérique 4**



Les participants et participantes ont été invités à partager leur réaction aux concepts, plus précisément en ce qui a trait à leur incidence, à l’efficacité du message véhiculé et à l’attrait visuel des publicités. Dans l’ensemble, les gens ont clairement compris le message de base des bannières numériques et ont été en mesure de dire dans leurs propres mots que ces publicités ont pour objectif d’informer les propriétaires d’arme à feu que le programme de rachat serait bientôt lancé et qu’ils doivent prendre certaines mesures si celui-ci les concerne. Les panneaux contenant des appels à l’action précis (vérifiez, informez-vous, confirmez) ont été perçus comme étant les plus informatifs et ayant un ton neutre. La bannière 2, comprenant le texte « Vérifiez si votre arme à feu est visée par le programme », a été considérée comme particulièrement utile par rapport aux autres versions.

Alors que certaines personnes étaient d’avis que les publicités pourraient être un bon rappel pour ceux n’étant pas au courant du programme, d’autres, surtout au Québec, avaient l’impression que les propriétaires d’armes dites « d’assaut » n’auraient pas besoin de se faire rappeler l’existence du programme ou la nécessité de mettre à jour leur PPA.

Bien que le message de base ait été facilement compris, quelques participants et participantes ont éprouvé de la difficulté à se contenter d’évaluer la publicité même, et ont souvent digressé, manifestant leur cynisme quant au programme lorsque les concepts leur ont été initialement présentés. Lorsqu’on les a ramenés vers l’exercice, ils ont souvent transféré ce cynisme aux publicités. Le cynisme n’était pas généralisé, mais des sentiments de même nature se sont retrouvés à divers degrés dans l’ensemble des groupes. Certaines critiques précises ont été soulevées :

* Les formulations telles que « c’est pour bientôt » ou « soyez prêt » ont semblé menaçantes pour certains.
* Certaines personnes se sont opposées au terme « départir » utilisé dans la bannière numérique 3, indiquant que les armes à feu prohibées pourraient avoir une valeur pécuniaire ou sentimentale pour leur propriétaire et affirmant que ce terme les rabaissait et laissait entendre qu’elles seraient jetées.
* Au Québec, le terme « *participer* » en a irrité certains. On avait l’impression que cela sous-entendait que les gens avaient l’option de participer ou non au programme, alors que ce n’est pas le cas.

En ce qui a trait au style visuel et aux images utilisées dans les bannières numériques, la plupart ont aimé la simplicité soignée des images, avec les caractères noirs sur fond blanc. Certaines personnes se sont opposées à l’image d’un fusil AR-15, jugeant que cela présentait de manière inexacte la gamme de modèles touchés par l’interdiction; la majorité ne s’est toutefois pas prononcée à ce sujet.

### 2. Publicités imprimées

**Publicité imprimée 1**

Trois versions d’une publicité imprimée, identifiées respectivement par les lettres A, B et C. Les trois versions comprennent le texte « Programme national de rachat des armes à feu » dans un encadré jaune situé dans le coin supérieur droit, ainsi qu’un gros plan de la texture d’une arme à feu dans la partie supérieure de la publicité. Chaque version présente une liste de trois étapes à suivre pour se préparer à participer au programme de rachat, et chaque étape est illustrée par les icônes suivantes : une arme à feu de style « arme d’assaut », un site Web affiché sur un téléphone mobile et un permis d’armes à feu. Un crochet se trouve à côté de chaque icône. Sur la publicité imprimée 1A se trouve une liste de vérification disposée à la verticale, avec le titre « Le rachat commence bientôt. Êtes-vous prêts? ». Sur la publicité imprimée 1B se trouve une liste de vérification disposée à l’horizontale, avec le titre « Vous possédez une arme à feu? Renseignez-vous ». Sur la publicité imprimée 1C se trouve une liste de vérification disposée à l’horizontale, avec le titre « Le rachat commence bientôt. Êtes-vous prêts? ». 

Sur les trois versions, on peut lire le texte suivant : « Le 1er mai 2020, le gouvernement du Canada a prohibé plus de 1 500 modèles d’armes à feu de style arme d’assaut. Un programme national de rachat de ces armes à feu commencera bientôt. Voici quelques mesures que vous pouvez prendre pour être prêt à participer : vérifiez si votre arme à feu est visée par le programme; informez-vous sur les façons dont vous pouvez vous départir de votre arme à feu; confirmez que votre PPA est valide et que votre adresse est à jour. Apprenez-en plus sur le programme et sur la façon d’être prêt : canada.ca/rachat-armes-a-feu ».

**Publicité imprimée 2**

Deux versions d’une publicité imprimée, identifiées respectivement par les lettres A et B. Les deux versions comprennent le texte « Programme national de rachat des armes à feu » dans un encadré jaune situé dans le coin supérieur droit, ainsi qu’un gros plan de la texture d’une arme à feu dans la partie supérieure de la publicité. Chaque version présente une liste de trois étapes à suivre pour se préparer à participer au programme de rachat, et chaque étape est illustrée par les icônes suivantes : une arme à feu de style « arme d’assaut », un site Web affiché sur un téléphone mobile et un permis d’armes à feu. Un crochet se trouve à côté de chaque icône. Sur la publicité imprimée 2A se trouve une liste de vérification disposée à la verticale et, sur la publicité imprimée 2B, disposée à l’horizontale. Les deux versions comprennent le titre : « Soyez prêt pour le rachat. Aidez la population canadienne à rester en sécurité ». 

Sur les deux versions, on peut lire le texte suivant : « Pour assurer la sécurité publique, le 1er mai 2020, le gouvernement du Canada a prohibé plus de 1 500 modèles d’armes à feu de style arme d’assaut. Un programme national de rachat de ces armes à feu commencera bientôt. Voici quelques mesures que vous pouvez prendre pour être prêt à participer et pour aider à garder le Canada en sécurité : vérifiez si votre arme à feu est visée par le programme; informez-vous sur les façons dont vous pouvez vous départir de votre arme à feu; confirmez que votre PPA est valide et que votre adresse est à jour. Apprenez-en plus sur le programme et sur la façon d’être prêt : canada.ca/rachat-armes-a-feu ».

**Publicité imprimée 3**

Deux versions d’une publicité imprimée, identifiées respectivement par les lettres A et B. Les deux versions comprennent le texte « Programme national de rachat des armes à feu » dans un encadré jaune situé dans le coin supérieur droit, ainsi qu’un gros plan de la texture d’une arme à feu dans la partie supérieure de la publicité. Chaque version présente une liste de trois étapes à suivre pour se préparer à participer au programme de rachat, et chaque étape est illustrée par les icônes suivantes : une arme à feu de style « arme d’assaut », un site Web affiché sur un téléphone mobile et un permis d’armes à feu. Un crochet se trouve à côté de chaque icône. Sur la publicité imprimée 3A se trouve une liste de vérification disposée à la verticale et, sur la publicité imprimée 3B, disposée à l’horizontale. Les deux versions comprennent le titre : « Le rachat approche. Êtes-vous prêts? ». 

Sur la publicité imprimée 3A, on peut lire le texte : « En tant que propriétaire d’armes à feu, vous savez que le 1er mai 2020, le gouvernement du Canada a prohibé plus de 1 500 modèles d’armes à feu de style arme d’assaut. Un programme national de rachat de ces armes à feu commencera bientôt. Voici quelques mesures que vous pouvez prendre pour être prêt à participer et vous conformer à la loi : vérifiez si votre arme à feu est visée par le programme; informez-vous sur les façons dont vous pouvez vous départir de votre arme à feu; confirmez que votre PPA est valide et que votre adresse est à jour. Apprenez-en plus sur le programme et sur la façon d’être prêt : canada.ca/rachat-armes-a-feu ». 

Sur la publicité imprimée 3B, on peut lire : « Le programme canadien de rachat des armes à feu de style arme d’assaut nouvellement prohibées commencera bientôt. En tant que propriétaire d’une arme à feu, vous devez être prêt. Voici quelques mesures que vous pouvez prendre pour être prêt à participer et pour aider à garder le Canada en sécurité : vérifiez si votre arme à feu est visée par le programme; informez-vous sur les façons dont vous pouvez vous départir de votre arme à feu; confirmez que votre PPA est valide et que votre adresse est à jour. Apprenez-en plus sur le programme et sur la façon d’être prêt : canada.ca/rachat-armes-a-feu ».

La deuxième série de concepts était des publicités imprimées. Plusieurs versions de ces publicités ont été montrées, dont une photo illustrant la façon dont elles pourraient être présentées sur une page de magazine. Comme pour les publicités numériques, les publicités imprimées ont été en grande partie considérées comme faciles à comprendre, directes, avec un message clair. Le message préféré était celui de la publicité 1B, soit : « Vous possédez une arme à feu? Renseignez-vous ». Ce titre a été jugé factuel, direct et moins stigmatisant que les autres messages.

Faisant écho aux sentiments exprimés au sujet des publicités numériques, certains propriétaires d’armes à feu ont dit trouver que les titres (par exemple, « Le rachat approche » et « Êtes-vous prêts? ») semblaient menaçants, et leur faisaient craindre que l’interdiction puisse éventuellement viser d’autres types d’armes à feu. Certaines personnes, en particulier au Québec, ont mis en doute la pertinence d’annoncer que le rachat commence bientôt sans toutefois fournir de date.

La phrase « Aidez la population canadienne à rester en sécurité » dans la publicité imprimée 2 a aussi suscité des réactions négatives. On a trouvé la formulation stigmatisante à l’endroit des propriétaires d’armes à feu, et la notion implicite que les propriétaires respectueux de la loi posent problème ou mettent la population en danger a causé un malaise. Les discussions au sujet de ces connotations négatives ont souvent mené les participants et participantes à exprimer un cynisme plus généralisé quant à l’idée que le programme assurerait ou non la sécurité de quiconque.

En ce qui concerne les légères différences dans la disposition des publicités, une majorité a dit préférer la liste de vérification à l’horizontale plutôt qu’à la verticale, plusieurs mentionnant avoir aimé les icônes étape par étape. Les participants et participantes se sont moins intéressés au texte en petits caractères et n’ont pas exprimé de préférence marquée quant à ce qui y était écrit. Plusieurs ont relevé que de telles publicités imprimées devaient comprendre un code QR que les gens pourraient balayer au moyen de leur téléphone pour accéder au site Web sans avoir à saisir manuellement l’URL.

Les réactions au style visuel des publicités étaient aussi semblables à celles des publicités numériques. Le texte noir sur fond blanc a été jugé très professionnel, facile à lire et permettait de reconnaître la publicité comme provenant du gouvernement. Certaines personnes ont comparé le style des publicités aux annonces du gouvernement concernant la pandémie.

Les images précises utilisées ont toutefois suscité des réactions partagées. Plusieurs n’ont pas reconnu immédiatement toutes les pièces d’arme à feu illustrées dans la partie supérieure de chaque publicité. L’image de la partie supérieure de la boîte de culasse d’une carabine était la plus facilement reconnaissable pour les propriétaires d’armes à feu, tandis que la poignée de crosse bosselée a rarement été reconnue, souvent prise à tort pour d’autres objets (souvent un tapis de yoga).

### 3. Publications et images pour les médias sociaux

**Publication pour médias sociaux 1**



**Publication pour médias sociaux 2**



Les participants et participantes se sont vu présenter deux exemples de publications destinées aux médias sociaux (sans mention d’une plateforme précise). Lorsqu’on leur a demandé à quel endroit ils pourraient s’attendre à voir ce type de publication, ils ont indiqué le plus souvent Twitter, Facebook et Instagram. Les plateformes TikTok et YouTube ont aussi été mentionnées à plusieurs reprises.

Certains propriétaires d’armes à feu présents sur les médias sociaux ont émis la possibilité de cliquer sur une publicité au sujet du programme si celle-ci s’affichait sur leur fil, mais plusieurs autres ont affirmé qu’ils ignoreraient la publication. Plusieurs ont évoqué n’avoir jamais cliqué sur les publicités qui s’affichent sur leur fil d’actualité sur les médias sociaux, et que celles-ci ne les inciteraient pas à changer cette habitude. Certains ont avancé la possibilité qu’ils partagent cette publication avec une personne qu’ils croiraient concernée par le programme.

En ce qui concerne les messages inscrits sur les images, certaines objections ont été soulevées quant à la formulation rappelant celles entendues au sujet des publicités imprimées et numériques. La phrase « Gardons la population canadienne en sécurité » a particulièrement dérangé. Outre les titres inscrits sur les images, la majorité des gens ont affirmé qu’il était peu probable qu’ils lisent le texte en plus petits caractères sur la publication même.

### Attentes à l’égard du site Web

Après avoir passé en revue les trois séries de publicités, les participants et participantes ont été invités à discuter d’un éventuel site Web sur le programme de rachat et à partager ce qu’ils s’attendraient à y trouver. Dans chaque groupe, une ou deux personnes se souvenaient généralement de l’URL indiquée sur les publicités, soit en partie ou en entier, sans qu’elle soit affichée de nouveau à l’écran.

Au moment de réfléchir au contenu de cet éventuel site Web, les gens ont formulé plusieurs suggestions ou attentes. Les mentions les plus populaires étaient les suivantes :

* Une fonction de recherche conviviale pour aider les propriétaires à déterminer s’ils sont touchés par l’interdiction des armes de style armes d’assaut ou s’ils sont admissibles au programme de rachat.
  + Les participants et participantes ont souvent insisté sur le fait qu’il ne suffit pas de fournir une liste des armes à feu visées, et que la fonction de recherche devrait être suffisamment flexible et approfondie pour permettre la recherche selon différents critères.
  + Plusieurs personnes ont aussi suggéré une façon simple pour les propriétaires d’armes à feu incapables de déterminer s’ils sont touchés de communiquer avec quelqu’un pour obtenir de l’aide.
* Les mesures que doivent prendre les propriétaires d’armes à feu prohibées.
* Des options pour se départir des armes à feu prohibées ou les neutraliser, et une liste de techniciens autorisés à neutraliser les armes visées.
* Une liste de prix pour les armes à feu prohibées qui sont admissibles au programme de rachat.
* Les étapes détaillées pour participer au programme de rachat (c’est-à-dire, comment soumettre une demande, où apporter ou envoyer les armes à feu, quelles sont les dates limites, etc.).
  + Certaines personnes ont aussi indiqué qu’il était important d’afficher des mises en garde sur quoi ne pas faire avec une arme à feu illégale (par exemple, les propriétaires d’armes à feu devraient être avisés de ne pas apporter une arme illégale dans un poste de police).
* Des renseignements sur les pénalités imposées à ceux et celles qui gardent leurs armes à feu prohibées (non-respect de la réglementation).

## C. Attitudes à l’égard de l’interdiction et du programme de rachat

Lors des séances de discussion, la plupart des gens affichaient des opinions modérément ou extrêmement négatives à l’égard de l’interdiction des armes à feu de style armes d’assaut, et se montraient très sceptiques quant à l’efficacité de cette mesure. Même si peu de gens ont dit posséder une arme à feu prohibée qui serait directement visée par l’interdiction, certains ont dit éprouver de la sympathie pour les propriétaires de telles armes. On trouvait souvent injuste qu’une personne ayant acquis une arme en toute légalité soit obligée de céder son bien au gouvernement. Ce sentiment d’injustice était souvent associé à l’argent dépensé pour se procurer des armes et des accessoires, les participants et participantes n’ayant pas l’impression que le rachat offrirait un dédommagement équitable pour leur perte. Les opinions négatives à l’égard de l’interdiction étaient aussi souvent liées à l’attachement émotif envers les armes. Plusieurs personnes ont dit éprouver de la sympathie envers les propriétaires d’armes à feu sur le point de perdre des objets représentant un aspect important de leur style de vie, de leurs valeurs et de leur lien avec les autres.

Même si les opinions négatives à l’égard de l’interdiction en raison de son incidence sur les propriétaires étaient courantes, la plupart des gens ont convenu que les armes à feu visées ne sont pas nécessairement destinées à une utilisation habituelle, comme la chasse ou le tir à la cible. Même si on admettait que l’interdiction ne semblait pas extrême pour le moment, les participants et participantes ont souvent dit craindre que la réglementation ne soit éventuellement élargie de façon à cibler d’autres armes à feu. On s’est souvent inquiété que l’interdiction gaspille des ressources en visant des personnes respectueuses de la loi qui possèdent des armes à feu légales dont elles s’occupent bien, plutôt que de s’attaquer au trafic et à la contrebande d’armes. Au Québec, en particulier, plusieurs ont aussi perçu la campagne comme un gaspillage de ressources, puisque le gouvernement provincial dispose des renseignements nécessaires pour communiquer directement avec chaque propriétaire, ce qui rend inutile la diffusion d’une campagne plus généralisée.

Au moment de discuter de l’efficacité de l’interdiction et du programme de rachat comme moyen de réduire la violence par arme à feu au Canada, une majorité était d’avis qu’une telle approche ne fonctionnerait pas. Même lorsque les politiques ont été annoncées dans le cadre d’une stratégie plus vaste, très peu de gens étaient prêts à reconnaître que l’interdiction et le programme de rachat constituaient un moyen efficace de lutter contre la violence et les crimes liés aux armes à feu. La plupart des propriétaires d’armes à feu au sein des groupes ne considéraient ni eux-mêmes ni leurs pairs comme un facteur majeur de la criminalité par arme à feu, puisque leurs armes sont enregistrées et conservées en toute légalité. On attribuait la hausse de la violence par arme à feu aux propriétaires d’armes illégales et aux contrebandiers, lesquels ne seraient pas touchés par l’interdiction.

Bien que les opinions à l’égard de l’interdiction fussent largement négatives et pessimistes, une minorité au sein des groupes était d’avis que l’interdiction des armes à feu de style armes d’assaut constituait une bonne politique. Pour les personnes voyant la politique d’un œil favorable, l’interdiction visait des types d’armes à feu qu’elles ne possédaient pas et qui, à leur avis, n’ont pas leur place en société.

Bien que les participants et participantes fussent largement en désaccord avec l’interdiction et le programme de rachat à proprement parler, la plupart ont affirmé qu’ils s’y conformeraient s’ils étaient touchés, les préférences étant toutefois partagées entre le rachat ou la neutralisation. D’une part, les personnes dont les armes affichaient une valeur sentimentale ont indiqué qu’elles envisageraient la neutralisation, tandis que celles qui espéraient continuer à posséder des armes pour leur usage personnel se tourneraient plutôt vers le rachat si elles jugeaient l’indemnisation équitable. Enfin, chez ceux et celles qui utilisent fréquemment leurs armes à feu, la volonté de se conformer à la politique découlait généralement de la crainte que le non-respect ne vienne compromettre leur capacité à s’adonner à un passe-temps très important pour leur mode de vie.

# Annexe A : Méthodologie de la phase quantitative

La phase quantitative de l’étude consistait en un sondage en ligne mené auprès de 2 000 personnes possédant actuellement une arme à feu et âgées de 18 ans et plus. Pour sélectionner un tel échantillon, des questions de recrutement ont été posées au début de chaque sondage en ligne afin de déterminer si le répondant ou la répondante possédait actuellement une arme à feu, de quelque type que ce soit.

Environics a tiré son échantillon en ligne du panel Qu’en pensez-vous de Delvinia, ce qui lui a permis de générer un échantillon de grande taille représentatif de tous les groupes d’intérêts. AskingCanadians est une société de gestion de panels en ligne ayant accès à plus d’un million de Canadiens et Canadiennes. Établie en 2005, AskingCanadians possède et gère l’un des meilleurs panels de recherche exclusivement canadiens, aussi nommé AskingCanadians, et son équivalent français *Qu’en pensez-vous*, lequel fournit aux panélistes francophones une interface unilingue et personnalisée.

Puisque les échantillons utilisés dans les enquêtes par panel en ligne sont basés sur le libre choix et non sur un échantillon probabiliste aléatoire, aucune estimation formelle de l’erreur d’échantillonnage ne peut être calculée. Bien que les panels à participation volontaire ne soient pas des échantillons probabilistes tirés au hasard, les sondages en ligne peuvent être utilisés auprès de la population générale, pour autant qu’ils soient conçus adéquatement et qu’ils fassent appel à un panel bien géré comptant un grand nombre de personnes.

**Conception et pondération de l’échantillon**

Normalement, lorsqu’Environics mène des sondages en ligne nationaux auprès de la population générale, elle établit des quotas provinciaux et régionaux, auxquels elle ajoute des quotas en fonction de l’âge et du sexe de façon à ce que l’échantillon soit le plus représentatif possible de la population canadienne. Dans le cas de cette étude, le sondage ciblait uniquement les propriétaires d’armes à feu. D’après des études antérieures, Environics avait des raisons de croire que les propriétaires d’armes à feu sont bien répartis dans les provinces et les régions du Canada, avec une possible surreprésentation dans les provinces des Prairies et dans les régions rurales. Les propriétaires d’armes à feu sont le plus souvent des hommes, et on s’attendait à ce que les personnes racisées ou nées à l’étranger soient sous-représentées.

Par conséquent, aucun quota strict n’a été fixé pour les autres facteurs démographiques, bien qu’Environics ait tenté d’inclure un échantillon diversifié de propriétaires d’armes à feu canadiens (sexe, région, milieu urbain et rural, types d’activité ou de loisirs pratiqués, comme la chasse, le tir sportif, les collections, etc.). Les données n’ont pas été pondérées puisque la composition démographique exacte de la population des propriétaires d’armes à feu est inconnue.

Voici la répartition (non pondérée) obtenue par région :

|  |  |
| --- | --- |
| **Région** | **TOTAL** |
| Atlantique | 241 |
| Québec | 331 |
| Ontario | 763 |
| Man./Sask. | 160 |
| Alberta | 247 |
| C.-B. | 258 |
| **TOTAL** | **2 000** |

**Conception du questionnaire**

Sécurité publique Canada a fourni à Environics un aperçu des sujets à aborder dans le cadre du sondage. Environics a ensuite collaboré avec Sécurité publique Canada à l’élaboration d’un questionnaire de façon à ce que celui-ci réponde aux objectifs de la recherche. Une fois le questionnaire en anglais approuvé, Environics a fait appel à des traducteurs professionnels pour le traduire en français.

Les analystes de données d’Environics ont programmé le questionnaire avant de soumettre celui-ci à des tests approfondis afin d’assurer l’exactitude de l’organisation et de la collecte des données. Cette validation a permis de garantir que le processus de saisie des données était conforme à la logique de base des sondages. Le système de collecte de données a pris en charge les invitations, les quotas et les réponses aux questionnaires (l’enchaînement des questions et les intervalles valides).

La version définitive du questionnaire se trouve à l’annexe D.

**Travail sur le terrain**

Le travail sur le terrain s’est déroulé du 16 au 31 mars 2023. La durée médiane des entrevues était de 15 minutes.

Tous les répondants et répondantes ont eu la possibilité de répondre au sondage dans la langue officielle de leur choix. L’ensemble du travail de recherche a été effectué en conformité avec les Normes pour la recherche sur l’opinion publique effectuée par le gouvernement du Canada — Sondages en ligne et les normes reconnues par le secteur, de même qu’avec les lois fédérales applicables (*Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*, ou LPRPDE).

**Taux de réponse**

Les taux de réponse sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Répartition des communications

|  |  |
| --- | --- |
| **Répartition** | **Échantillon total** |
| Nombre total d’invitations (c) | 120 735 |
| Nombre total de sondages terminés (d) | 2 000 |
| Répondants et répondantes admissibles, mais qui ont abandonné (e) | 1 291 |
| Répondants et répondantes non admissibles (f) | 9 816 |
| Aucune réponse (g) | 107 120 |
| Quotas atteints (h) | 508 |
| Taux de contact = (d+e+f+h)/c | 11,28 % |
| Taux de participation = (d+f+h)/c | 10,21 % |

**Profil des répondants**

Le tableau suivant présente la répartition des participants et participantes au sondage, en fonction des principales données démographiques et d’autres variables :

|  |  |
| --- | --- |
| **Total des personnes interviewées** | **Échantillon total %** |
| **Âge** | |
| De 18 à 29 ans | 27 % |
| De 30 à 44 ans | 35 % |
| De 45 à 59 ans | 19 % |
| 60 ans ou plus | 19 % |
| **Genre** | |
| Genre féminin | 29 % |
| Genre masculin | 70 % |
| Autre identité de genre | 1 % |
| **Niveau de scolarité** | |
| Études secondaires ou moins | 24 % |
| Études collégiales, techniques ou universitaires en partie | 36 % |
| Études universitaires | 39 % |
| **Revenu du ménage** | |
| Moins de 40 000 $ | 17 % |
| De 40 000 $ à moins de 80 000 $ | 32 % |
| De 80 000 $ à moins de 100 000 $ | 19 % |
| De 100 000 $ à moins de 150 000 $ | 17 % |
| 150 000 $ ou plus | 12 % |
| **Langue du sondage** | |
| Anglais | 87 % |
| Français | 13 % |
| **Type de communauté** | |
| Milieu urbain | 46 % |
| Banlieue | 29 % |
| Petite municipalité/région rurale ou éloignée | 24 % |
| **Lieu de naissance** | |
| Canada | 89 % |
| Autre | 9 % |

# Annexe B : Méthodologie de la phase qualitative

La phase qualitative de l’étude consistait en huit séances virtuelles de discussion en groupe visant à évaluer les réactions et à obtenir des commentaires au sujet de concepts publicitaires sur le programme de rachat. Les concepts avaient pour but de communiquer de l’information sur le programme, y compris la façon d’y participer et les armes à feu qui y seraient admissibles. Lors de chaque séance, les participants et participantes se sont vu montrer différents formats des publicités (numériques, imprimées et pour les médias sociaux). Même si les publicités étaient uniformes dans leur style visuel global, leur disposition et la façon de formuler l’information différaient. Les gens ont discuté de l’efficacité générale des publicités, des éléments des différents formats et messages qui leur ont plu et déplu, de la quantité d’information sur le programme de rachat qui était présentée dans chaque concept et de l’efficacité des publicités pour ce qui est d’informer les propriétaires d’armes à feu et de les inciter à agir.

### Composition des groupes

Environics Research a mené une série de huit séances virtuelles de discussion en groupe en octobre 2022 pour permettre à Sécurité publique Canada d’évaluer les réactions à des concepts de publicités numériques, imprimées et pour les médias sociaux. Une ou deux séances se sont déroulées auprès de propriétaires d’armes à feu dans chacune des régions suivantes : en Ontario (les 11 et 13 octobre), en Colombie-Britannique (le 11 octobre), dans les provinces de l’Atlantique (le 12 octobre), au Manitoba et en Saskatchewan (le 12 octobre), en Alberta (le 13 octobre) et au Québec (deux séances distinctes le 15 octobre). Les séances se sont déroulées sur la plateforme de conférence Zoom et les groupes étaient composés de Canadiens et Canadiennes qui possèdent des armes à feu. Chaque groupe comptait de six (6) à huit (8) participants.

Les séances avaient pour principal objectif d’explorer les réactions de propriétaires d’armes à feu à des concepts publicitaires conçus pour faire la promotion du programme de rachat des armes à feu de style arme d’assaut. Elles avaient comme objectif secondaire d’évaluer les attitudes à l’égard de l’interdiction des armes à feu de style arme d’assaut et du projet de programme de rachat. ​

Les sujets suivants ont été abordés dans chaque séance de discussion :​

* Possession et utilisation actuelles d’armes à feu
* Connaissance de la nouvelle interdiction et du programme de rachat
* Bannières numériques – évaluation du succès
* Publicités imprimées – évaluation du succès
* Publications et images pour les médias sociaux – évaluation du succès
* Attentes à l’égard du site Web
* Attitudes et opinions sur l’interdiction des armes à feu de style arme d’assaut et le programme de rachat
* Derniers commentaires

Environics a procédé au recrutement en combinant diverses méthodes propres au secteur afin d’assurer une participation suffisante aux séances dans toutes les provinces. Les participants et participantes se sont vu offrir la somme de 100 $ en guise de remerciement. Huit (8) personnes ont été invitées à chaque séance. Les séances se sont déroulées sur la plateforme de vidéoconférence Zoom.

Les séances ont été réparties de la façon suivante :

|  |  |
| --- | --- |
| **Dates** | **Lieu et heure des entrevues** |
| Mardi 11 octobre 2022 | 17 h HNE – groupe 1 (Ontario)  19 h HNE (16 h HNP) – groupe 2 (C.-B.) |
| Mercredi 12 octobre 2022 | 16 h HNE (17 h HNA) – groupe 3 (Atlantique)  18 h HNE (17 h HNC) – groupe 4 (Manitoba/Saskatchewan) |
| Jeudi 13 octobre 2022 | 17 h HNE – groupe 5 (Ontario)  19 h HNE (17 h HNR) – groupe 6 (Alberta) |
| Samedi 15 octobre 2022 | 10 h HNE – groupe 7 (Québec)  12 h HNE – groupe 8 (Québec) |

### REMARQUE : Les séances 7 et 8 ont été menées en français. Toutes les autres se sont déroulées en anglais.

### Recrutement

Environics a mis au point le questionnaire de recrutement, puis l’a transmis à Sécurité publique Canada à des fins de vérification avant d’en régler les derniers détails Bien qu’une recherche qualitative ne donne pas l’occasion à tous les membres de la population cible de propriétaires d’armes à feu de participer et que ses résultats ne se veulent pas une représentation statistique de cette population, une telle méthode sert tout de même à recueillir des renseignements qui reflètent largement la population cible. Les participants potentiels ont fait l’objet d’une sélection de façon à représenter une variété de facteurs et ainsi assurer une grande diversité de points de vue. Parmi les facteurs recherchés, notons le genre, l’âge, la capacité à participer à une séance virtuelle de discussion en groupe et la volonté de lire et d’évaluer du matériel publicitaire et de formuler des commentaires à ce sujet. Les participants et participantes ont aussi fait l’objet d’une sélection pour s’assurer que toutes les exclusions et spécifications requises par Sécurité publique Canada étaient respectées. Tous et toutes se sont vu offrir une somme de 100 $ pour les inciter à prendre part à la discussion et les remercier de leur présence.

Environics a confié le recrutement pour les séances de discussion en groupe à Trend Research. Au total, 64 personnes ont été invitées à prendre part à huit séances de discussion, et 55 y ont participé.

### Animation et déroulement

Derek Leebosh, vice-président, Affaires publiques à Environics Research, a animé quatre séances en anglais (les 11 et 12 octobre). Stephanie Coulter, associée principale en recherche, Affaires publiques à Environics Research, a animé deux séances en anglais (le 13 octobre). France Mercier a animé les deux séances en français le 15 octobre. Chaque séance de discussion en groupe a duré environ 90 minutes et était menée conformément au guide de discussion élaboré en concertation avec Sécurité publique Canada. L’intégralité de la phase qualitative a été menée conformément aux normes professionnelles et aux lois fédérales applicables (p. ex., la LPRPDE).

Toutes les séances ont été enregistrées sur bandes audio et vidéo pour pouvoir être utilisées par l’équipe de recherche lors de l’analyse subséquente; les participants et participantes devaient consentir à un tel enregistrement durant le processus de recrutement, et on les a assurés que leur anonymat serait préservé. Environics a fait traduire le questionnaire de recrutement et le guide de discussion en français. Les normes du secteur et du gouvernement du Canada en matière de recherche qualitative ont été respectées.

# Annexe C : Questionnaire du sondage quantitatif

Environics Research

7 mars 2023

**Sécurité publique Canada**

**Sondage auprès des propriétaires d’armes à feu**

**PN11600**

**Version finale  
*N = 2000 PROPRIÉTAIRES ACTUELS D’ARMES À FEU***

**PAGE D’ACCUEIL**

Please select your preferred language for completing the survey. / Veuillez choisir la langue dans laquelle vous souhaitez répondre au sondage.

1 English / Anglais

2 Français / French

Les renseignements recueillis au cours de la recherche se conforment aux dispositions de la [*Loi sur la protection des renseignements personnels*](https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/p-21/), aux lois du gouvernement du Canada et aux lois provinciales en matière de protection des renseignements personnels.

**Introduction**

Environics Research, une société de recherche indépendante, réalise le présent sondage au nom de Sécurité publique Canada, un ministère du gouvernement du Canada.

**Toute participation est volontaire et vos réponses sont anonymes.** Il vous faudra environ 15 minutes pour répondre au sondage.

Le présent sondage a été conçu pour être rempli à l’aide d’un ordinateur ou d’une tablette. Si vous utilisez votre téléphone mobile pour y répondre, nous vous recommandons de le faire en mode paysage (écran à l’horizontale) afin que toutes les questions s’affichent correctement.

Si vous avez des questions au sujet du sondage, veuillez communiquer avec Environics Research à l’adresse publicsafetysurvey@environics.ca.

Veuillez cliquer sur >> pour continuer.

**Section 1 : Sélection et données démographiques initiales**

1. Possédez-vous une arme à feu de quelque type que ce soit (p. ex. arme de poing, fusil de chasse, arme d’épaule, etc.)?

01 – Oui, je possède une arme à feu **CONTINUER**

02 – Non, je ne possède pas d’arme à feu **REMERCIER ET TERMINER**

1. Dans quelle province ou dans quel territoire demeurez-vous?

Menu déroulant des provinces/territoires

1. Afin que nous puissions nous assurer d’interroger des personnes de toutes les régions du Canada, veuillez indiquer les trois premiers caractères de votre code postal.

RTA réponse ouverte

1. Parmi les choix suivants, lequel décrit le mieux l’endroit où vous vivez?

01 – Zone urbaine

02 – Banlieue

03 – Petite ville, zone rurale ou région éloignée

04 – Collectivité autochtone

1. En quelle année êtes-vous né(e)?

Menu déroulant numérique (avant 1920 à après 2004)

1. Quel est votre genre?

01 – Homme

02 – Femme

03 – Autre genre

99 – Je préfère ne pas répondre

**Section 2 : Questions générales sur la possession d’armes à feu**

Le présent sondage porte sur des questions liées aux armes à feu au Canada. Soyez assuré(e) que vos réponses demeureront strictement confidentielles et qu’elles ne seront pas associées à vous de quelque façon que ce soit.

1. Combien d’armes à feu possédez-vous à l’heure actuelle?

01 – Une

02 – Deux

03 – Trois

04 – Quatre

05 – Cinq

06 – Plus de cinq

99 – Je ne sais pas

1. Parmi les types d’armes à feu suivants, lesquels possédez-vous? CHOISIR TOUTES LES RÉPONSES PERTINENTES

01 – Carabine (à mécanisme manuel)

02 – Fusil de chasse (à mécanisme manuel)

03 – Arme d’épaule semi-automatique

04 – Revolver

05 – Arme de poing semi-automatique

98 – Autre (PRÉCISEZ)\_\_\_\_\_\_\_\_

99 – Je ne sais pas

1. Depuis combien de temps possédez-vous une arme à feu?

01 – Moins d’un an

02 – Un an à deux ans

03 – Deux à cinq ans

04 – Plus de cinq ans

99 – Je ne sais pas

1. Comment vous êtes-vous procuré votre ou vos armes à feu?

CHOISIR TOUTES LES RÉPONSES PERTINENTES

01 – Achat auprès d’un détaillant

02 – Achat auprès d’un particulier

03 – Héritage d’un membre de la famille ou d’un(e) ami(e)

04 – Cadeau

05 – Importation d’un autre pays

99 – Je ne sais pas

1. En moyenne, à quelle fréquence utilisez-vous votre ou vos armes à feu?

01 – Une fois par semaine ou plus

02 – Une ou deux fois par mois

03 – Quelques fois par année

04 – Une fois par année ou moins

05 – Jamais

99 – Je ne sais pas

1. Avez-vous actuellement un numéro de permis de possession et d’acquisition (PPA) valide? (**N.B.** : Encore une fois, votre réponse restera anonyme et elle ne pourra jamais être retracée jusqu’à vous.)

CHOISIR UNE RÉPONSE

01 – Oui, mon numéro de PPA est valide et les renseignements sont à jour

02 – Oui, j’ai un numéro de PPA valide, mais certains renseignements ne sont pas à jour

03 – Non, j’ai déjà eu un numéro de PPA par le passé, mais il est expiré

04 – Non, je n’ai jamais eu de numéro de PPA

98 – Je préfère ne pas répondre

99 – Je ne sais pas

*Tirée du sondage de 2022 – version modifiée*

1. Aviez-vous auparavant un numéro de permis de possession et d’acquisition (PPA) visant des armes à feu à autorisation restreinte valide? (N.B. : Encore une fois, soyez votre réponse restera anonyme et elle ne pourra jamais être retracée jusqu’à vous.)

CHOISIR UNE RÉPONSE

01 – Oui, j’avais auparavant un numéro de PPA visant des armes à feu à autorisation restreinte

02 – Non, je n’ai jamais eu de numéro de PPA visant des armes à feu à autorisation restreinte

98 – Je préfère ne pas répondre

99 – Je ne sais pas

Tirée du sondage de 2022 – version modifiée

1. Les gens possèdent des armes à feu pour différentes raisons. Parmi les choix suivants, quelles sont les principales raisons pour lesquelles vous possédez une arme à feu?

RÉPARTIR ALÉATOIREMENT... CHOISIR TOUTES LES RÉPONSES PERTINENTES

01 – Chasse sportive

02 – Chasse selon des traditions autochtones ou en vertu d’un traité

03 – Chasse en vue de se nourrir

04 – Sport du tir à la cible (loisir ou compétition)

05 – Collection d’armes à feu

06 – Sécurité/protection/auto-défense

07 – Cadeau reçu en héritage

08 – Outil de travail (emploi, contrôle des animaux, etc.)

98 – Autre raison (PRÉCISEZ)\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ **FIXER**

1. 99 – Je préfère ne pas répondre **FIXER…EXCLUS**
2. Quelles sont vos deux principales sources de nouvelles et d’information sur les armes à feu? **ORDRE ALÉATOIRE...GLISSER-DÉPOSER LA PRINCIPALE SOURCE, PUIS CELLE QUI VIENT EN DEUXIÈME**

01 – Sites Web gouvernementaux (p. ex. GRC, Sécurité publique Canada)

02 – Blogues destinés aux propriétaires d’armes à feu

03 – Médias sociaux (p. ex. groupes Facebook, Twitter, etc.)

04 – Points de vente d’armes à feu en magasin

05 – Points de vente d’armes à feu en ligne

06 – Expositions d’armes à feu

07 – Télévision/radio

08 – Balados

09 – Famille/amis/bouche-à-oreille

10 – Journaux/magazines

11 – Forums en ligne (p. ex. Reddit, Quora, etc.)

12 – Groupes de défense des droits en matière d’armes à feu

98 – Autre (PRÉCISEZ)\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ **FIXER**

99 – Je ne sais pas **FIXER…EXCLUS**

**Section 3 : Sensibilisation et opinions au sujet des règlements sur les armes à feu**

1. Différents règlements régissent la possession, les permis, le transport, l’entreposage et l’utilisation sécuritaire des armes à feu au Canada. Dans quelle mesure ces règlements relatifs aux armes à feu vous sont-ils familiers?

01 – Très familiers

02 – Assez familiers

03 – Pas très familiers

1. 04 – Pas du tout familiers
2. Diriez-vous que la réglementation en matière d’armes à feu (p. ex. l’interdiction de certaines catégories d’armes à feu, la vérification des permis) au Canada est trop stricte, pas assez stricte ou parfaitement équilibrée?

01 – Trop stricte

02 – Parfaitement équilibrée

03 – Pas assez stricte

1. 99 – Je ne sais pas
2. Comme vous le savez peut-être, différentes catégories d’armes à feu sont utilisées au Canada. Selon vous, dans quelle mesure la possession personnelle de chacun des types d’armes à feu suivants devrait-elle être légale ou illégale?

RÉPARTIR ALÉATOIREMENT …CARROUSEL.

1. Carabines et fusils de chasse à mécanisme manuel (p. ex. à pompe, à charnière)
2. Carabines et fusils de chasse à mécanisme semi-automatique
3. Revolvers
4. Armes de poing semi-automatiques
5. Répliques d’armes à feu (p. ex. à air comprimé, à plombs, à billes)

01 – Illégale dans tous les cas

02 – Illégale dans la plupart des cas

03 – Légale dans la plupart des cas

04 – Légale dans tous les cas

1. – Je ne sais pas
2. Comment évalueriez-vous la performance du gouvernement du Canada relativement à la mise en place de mesures (c.-à-d. de règlements, de politiques, de programmes, etc.) visant à contrer la violence liée aux armes à feu?

01 – Excellente

02 – Bonne

03 – Passable

04 – Médiocre

1. – Je ne sais pas
2. Le gouvernement fédéral a élaboré des politiques pour contrer la violence liée aux armes à feu. Dans quelle mesure avez-vous entendu parler de chacune de ces politiques?

RÉPARTIR ALÉATOIREMENT …CARROUSEL.

1. Interdiction des armes à feu de style « arme d’assaut »
2. Programme de « rachat » où le gouvernement du Canada verse une indemnisation pour récupérer certaines armes à feu prohibées
3. Restrictions liées à la vente, à l’achat et au transfert d’armes de poing
4. Restrictions temporaires liées à l’importation d’armes de poing au Canada
5. Mesures contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs (p. ex. programmes, investissements et subventions pour la prévention de la criminalité liée aux gangs)
6. Vérification plus poussée des antécédents regardant l’ensemble de la vie d’un demandeur de permis d’armes à feu
7. Nouvelles mesures et nouveaux fonds pour lutter contre la contrebande et le trafic d’armes à feu
8. Interdiction de la vente ou du transfert de chargeurs pouvant contenir plus que le nombre légal de balles
9. Obligation pour les entreprises de tenir un inventaire et des registres de vente d’armes à feu sans restriction aux fins de suivi
10. Obligation pour un vendeur d’armes à feu sans restriction de vérifier la validité du permis de l’acheteur auprès du gouvernement
11. Obligation de présenter une « autorisation de transport » d’armes à feu à autorisation restreinte ou prohibées vers tout endroit autre qu’un champ de tir ou un domicile après l’achat

01 – Beaucoup entendu parler

02 – Un peu entendu parler

03 – Pas du tout entendu parler

1. Dans quelle mesure seriez-vous pour ou contre chacune de ces mesures visant à contrer la violence liée aux armes à feu au Canada?

RÉPARTIR ALÉATOIREMENT …CARROUSEL.

1. Interdiction des armes à feu de style « arme d’assaut »
2. Programme de « rachat » où le gouvernement du Canada verse une indemnisation pour récupérer certaines armes à feu prohibées
3. Restrictions liées à la vente, à l’achat et au transfert d’armes de poing
4. Restrictions temporaires liées à l’importation d’armes de poing au Canada
5. Mesures contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs (p. ex. programmes, investissements et subventions pour la prévention de la criminalité liée aux gangs)
6. Vérification plus poussée des antécédents regardant l’ensemble de la vie d’un demandeur de permis d’armes à feu
7. Nouvelles mesures et nouveaux fonds pour lutter contre la contrebande et le trafic d’armes à feu
8. Interdiction de la vente ou du transfert de chargeurs pouvant contenir plus que le nombre légal de balles
9. Obligation pour les entreprises de tenir un inventaire et des registres de vente d’armes à feu sans restriction aux fins de suivi
10. Obligation pour un vendeur d’armes à feu sans restriction de vérifier la validité du permis de l’acheteur auprès du gouvernement
11. Obligation de présenter une « autorisation de transport » d’armes à feu à autorisation restreinte ou prohibées vers tout endroit autre qu’un champ de tir ou un domicile après l’achat

Échelle rotative

01 – Tout à fait pour

02 – Plutôt pour

03 – Plutôt contre

04 – Tout à fait contre

99 – Je ne sais pas

**Section 4 : Armes à feu et sécurité**

1. Dans quelle mesure vous sentez-vous préoccupé(e) à l’idée que la violence liée aux armes à feu menace la sécurité publique dans votre communauté locale? Êtes-vous… ?

01 – Très préoccupé(e)

02 – Assez préoccupé(e)

03 – Pas très préoccupé(e)

04 – Pas du tout préoccupé(e)

99 – Je ne sais pas

Nouvelle question

21b. Dans quelle mesure vous sentez-vous préoccupé(e) à l’idée que la violence liée aux armes à feu menace la sécurité publique **à l’extérieur** de votre communauté locale (dans d’autres régions du Canada)? Êtes-vous… ?

01 – Très préoccupé(e)

02 – Assez préoccupé(e)

03 – Pas très préoccupé(e)

04 – Pas du tout préoccupé(e)

99 – Je ne sais pas

1. Parmi les endroits suivants, quels sont ceux où l’on trouve le plus haut taux de violence liée aux armes à feu au Canada, selon vous? Est-ce… ?

CHOISIR UNE RÉPONSE

01 – Dans les centres-villes

02 – Dans les banlieues

03 – Dans les petites villes et les régions rurales

99 – Je ne sais pas

1. Selon vous, quelles sont les principales causes ou sources de violence liée aux armes à feu au Canada? S’agit-il de… ?

ORDRE ALÉATOIRE…GLISSER-DÉPLACER LA PLUS IMPORTANTE, PUIS LA DEUXIÈME EN IMPORTANCE

01 – Violence liée aux gangs/au crime organisé

02 – Activité criminelle (c.-à-d. entrée par effraction, vol, etc.)

03 – Violence conjugale/violence fondée sur le sexe

04 – Suicide/problème de santé mentale/automutilation

05 – Mort ou blessure accidentelle

98 – Autre (PRÉCISEZ)\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ **FIXER**

99 – Je ne sais pas **FIXER…EXCLUS**

**Section 5 : Élimination des armes à feu nouvellement prohibées de la société canadienne**

Voici maintenant quelques questions à propos de l’élimination des types d’armes à feu de style « arme d’assaut » nouvellement prohibés par le gouvernement fédéral (définis dans le cadre du décret de mai 2020) et du programme de rachat.

**Nous vous rappelons que vos réponses resteront anonymes et qu’elles ne pourront pas être retracées jusqu’à vous.**

23b. Quel est, selon vous, le niveau de clarté des armes à feu admissibles au programme de rachat?

01 – Très claire

02 – Assez claire

03 – Pas très claire

04 – Pas du tout claire

99 – Je ne sais pas

1. Possédez-vous actuellement des armes à feu nouvellement prohibées (p. ex. de type AR-15, Ruger Mini-14, fusil Vz58 etc.) qui, selon vous, pourraient être admissibles au programme de « rachat » du gouvernement fédéral?

01 – Oui, je possède certainement des armes à feu qui pourraient être admissibles

02 – Oui, je possède probablement des armes à feu qui pourraient être admissibles

03 – Je ne suis pas certain(e) de posséder des armes à feu qui pourraient être admissibles

04 – Non, je ne possède certainement pas d’armes à feu qui pourraient être admissibles  **PASSER À LA Q34**

99 – Je préfère ne pas répondre **PASSER À LA Q34**

DEMANDER À TOUS CEUX QUI POSSÈDENT CERTAINEMENT OU PROBABLEMENT DES ARMES À FEU PROHIBÉES À LA Q. 24 OU QUI NE SONT PAS CERTAINS (01, 02 ET 03)

1. Combien d’armes à feu nouvellement prohibées pensez-vous posséder à l’heure actuelle?

01 – Une

02 – Deux

03 – Trois

04 – Quatre

05 – Cinq

06 – Plus de cinq

07 – Je préfère ne pas répondre

99 – Je ne sais pas

1. Afin d’aider les Canadiens à se conformer à la loi et à ne pas posséder d’armes à feu nouvellement prohibées, le gouvernement fédéral a l’intention de mettre en place un programme de rachat. Est-ce que vous…?

CHOISIR UNE RÉPONSE

01 – Participeriez volontiers à un programme de rachat

02 – Participeriez à un programme de rachat, mais seulement s’il était obligatoire

03 – Refuseriez catégoriquement de participer à un programme d’achat, même s’il était obligatoire

99 – Je ne sais pas

DEMANDER À TOUS CEUX AYANT EXPRIMÉ UN REFUS (03) À LA Q. 26 :

1. Quelle est la principale raison pour laquelle vous refuseriez de participer à un programme de rachat?

RÉPONSE OUVERTE

**DEMANDER À TOUS CEUX AYANT RÉPONDU 01 OU 02 OU « JE NE SAIS PAS » À LA Q. 26**

1. Comment préféreriez-vous vous départir de votre ou vos armes nouvellement prohibées?

ORDRE ALÉATOIRE

…CHOISIR UNE RÉPONSE

01 – Retourner l’arme à feu en échange d’une indemnisation

02 – Neutraliser l’arme à feu aux frais du gouvernement  
03 – Neutraliser/détruire l’arme à feu à mes propres frais  
04 – Exporter l’arme à feu vers un autre pays  
05 – Retourner l’arme à feu au fabricant  
99 – Je ne sais pas **FIXER**

**DEMANDER À TOUS CEUX QUI POSSÈDENT CERTAINEMENT OU PROBABLEMENT DES ARMES À FEU PROHIBÉES À LA Q. 24 OU QUI NE SONT PAS CERTAINS (01, 02 ET 03)**

1. Parmi les choix suivants, quelles options vous motiveraient le plus à participer à un programme de rachat?

ORDRE ALÉATOIRE…CHOISIR TOUTES LES RÉPONSES PERTINENTES

01 – Indemnisation financière

02 – Désir d’éviter une éventuelle sanction judiciaire

03 – Désir de respecter la loi

04 – Accord avec le principe de l’interdiction de ces types d’armes à feu

05 – Désir de se débarrasser de ces armes à feu de toute façon

06 – Rien ne pourrait me motiver à participer

98 – Autre (PRÉCISEZ)\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ **FIXER**

– Je ne sais pas **FIXER…EXCLUS**

1. Si vous deviez rendre une arme à feu prohibée dans le cadre d’un programme de rachat, comment préféreriez-vous le faire?

01 – En personne (p. ex. en remettant l’arme à feu prohibée à une personne)

02 – Virtuellement (p. ex. en utilisant les communications en ligne et des méthodes de ramassage sans contact)

99 – Je ne sais pas

1. Pour vous inscrire à un programme de rachat, avec quelle méthode seriez-vous le plus à l’aise?

01 – Effectuer le processus entièrement en ligne

02 – Effectuer le processus entièrement par téléphone (numéro sans frais)

03 – Utiliser à la fois des ressources en ligne et par téléphone pour participer

99 – Je ne sais pas

1. Selon vous, quels sont les deux éléments les plus importants dans un programme de rachat?

1ER ET 2E EN IMPORTANCE… ORDRE ALÉATOIRE

01 – Moyens faciles de poser des questions et d’obtenir des réponses sur le programme (p. ex. ligne téléphonique sans frais, foire aux questions en ligne)

02 – Séances d’information

03 – Accès à des renseignements techniques et à de l’aide

04 – Options pratiques pour retourner des armes à feu

05 – Moyen facile de commencer le processus (c.-à-d. appel à un numéro sans frais pour créer une demande, portail en ligne convivial)

06 – Mises à jour automatiques par texto ou par courriel sur la vérification et la progression des paiements

07 – Paiements par dépôt direct

08 – Capacité de retourner des armes à feu par la poste

99 – Je ne sais pas **FIXER…EXCLUS**

1. Si vous deviez rendre des armes à feu prohibées, où et comment préféreriez-vous le faire?

CHOISIR TOUTES LES RÉPONSES PERTINENTES.RÉPARTIR ALÉATOIREMENT.

01 – Détaillant d’armes à feu (p. ex. magasin de sport)

02 – Poste de police local

03 – Poste ou détachement local de la GRC

04 – Club de tir local

05 – Poste

06 – Centre du gouvernement fédéral (p. ex., bureau régional de Service Canada)

07 – Lors d’un événement communautaire particulier de collecte d’armes à feu (p. ex. tenu dans un centre communautaire, un palais des congrès)

08 – Fabricant d’armes à feu

09 – Commerçant/magasin spécialisé en armes à feu

98 – Autre (PRÉCISEZ)\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ **FIXER**

99 – Je ne sais pas **FIXER…EXCLUS**

POSER À TOUS

1. Dans quelle mesure êtes-vous d’accord ou en désaccord avec chacun des énoncés suivants?

RÉPARTIR ALÉATOIREMENT …CARROUSEL.

1. J’ai l’impression d’avoir mon mot à dire sur ce que font les élus.
2. Quand le gouvernement (quel que soit le palier) s’occupe de quelque chose, c’est généralement inefficace et du gaspillage.
3. Je pense que les changements climatiques sont un problème important et que nous devons en faire plus pour protéger l’environnement.
4. Les renseignements que je trouve dans les médias sociaux sont fiables et je les partage.
5. Nous devons protéger les valeurs et les activités traditionnelles.
6. Je crains que les gouvernements (quel que soit le palier) recueillent trop de renseignements personnels.
7. J’ai tendance à avoir les mêmes opinions que mes amis et ma famille sur la plupart des sujets.
8. Je pense que le Canada est un pays sécuritaire et résilient.
9. Posséder une arme à feu est un privilège, et non un droit.
10. Les études postsecondaires devraient être gratuites et accessibles pour tout le monde.

Échelle rotative

01 – Tout à fait d’accord

02 – Plutôt d’accord

03 – Ni d’accord ni en désaccord

04 – Plutôt en désaccord

05 – Tout à fait en désaccord

**Section 6 : Données démographiques – DEMANDER À TOUS**

*En terminant, nous aimerions vous poser quelques questions personnelles à des fins statistiques uniquement. Soyez assuré(e) que vos réponses resteront strictement confidentielles.*

1. Parmi les choix suivants, lequel décrit le mieux votre situation d’emploi actuelle? (Veuillez choisir une seule réponse.)

01 – Employé(e) à temps plein

02 – Employé(e) à temps partiel

03 – Sans emploi ou en recherche d’emploi

04 – Au foyer à temps plein

05 – Aux études

06 – À la retraite

07 – Pension d’invalidité

99 – Je préfère ne pas répondre

1. Occupez-vous actuellement un emploi qui nécessite l’utilisation d’armes à feu (p. ex. dans l’armée, la police, la gendarmerie, etc.), ou en avez-vous déjà occupé un par le passé?

01 – Oui, mon emploi actuel nécessite l’utilisation d’armes à feu

02 – Oui, j’ai déjà eu un emploi nécessitant l’utilisation d’armes à feu par le passé

03 – Non, je n’ai jamais eu d’emploi nécessitant l’utilisation d’armes à feu

99 – Je préfère ne pas répondre

1. Parmi les choix suivants, quel est le niveau de scolarité le plus élevé que vous avez terminé?

01 – Moins que le diplôme d’études secondaires ou l’équivalent/Je suis encore à l’école secondaire

02 – Diplôme d’études secondaires ou équivalent

03 – Certificat ou diplôme d’études professionnelles (formation d’apprenti, institut technique, école de métiers ou cours professionnel)

04 – Collège, cégep ou autre certificat ou diplôme non universitaire (autre qu’un certificat ou diplôme d’études professionnelles)

05 – Diplôme d’études universitaires de premier cycle

06 – Programme d’études supérieures ou programme professionnel universitaire

– Je préfère ne pas répondre

1. Êtes-vous né(e) au Canada ou dans un autre pays?

01 – Au Canada

02 – Dans un autre pays

99 – Je préfère ne pas répondre

1. Parmi les choix suivants, lequel décrit le mieux votre origine ethnique ou votre nationalité?

Veuillez choisir jusqu’à deux réponses.

01 Britannique (anglaise, écossaise, irlandaise, galloise)

02 Française

03 Autre origine ou nationalité européenne (p. ex. allemande, italienne, ukrainienne, polonaise, néerlandaise)

04 Autochtone/Premières Nations/Métis/Inuit

05 Chinoise

06 Autre nationalité asiatique de l’Est ou du Sud-Est (p. ex. japonaise, coréenne, vietnamienne, philippine, etc.)

07 Asiatique du Sud (p. ex. indienne, pakistanaise, sri lankaise ou bangladaise)

08 Africaine

09 Latino-américaine

10 Moyen-orientale/asiatique de l’Ouest (p. ex. iranienne, turque, etc.)

11 Caribéenne

97 – Autre (PRÉCISEZ) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

99 – Je préfère ne pas répondre

1. Parmi les catégories de revenu suivantes, laquelle décrit le mieux le revenu total de votre ménage? Nous entendons par là le revenu total combiné de tous les membres de votre ménage, avant impôts. Veuillez choisir une seule réponse.

01 – Moins de 20 000 $

02 – 20 000 $ à moins de 40 000 $

03 – 40 000 $ à moins de 60 000 $

04 – 60 000 $ à moins de 80 000 $

05 – 80 000 $ à moins de 100 000 $

06 – 100 000 $ à moins de 150 000 $

07 – 150 000 $ et plus

99 – Je préfère ne pas répondre

Voilà qui met fin au sondage. Au nom du gouvernement du Canada, nous vous remercions de votre précieuse participation. Pour en savoir plus au sujet des nouvelles mesures pour contrer la violence liée aux armes à feu, consultez <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/cntrng-crm/frrms/index-fr.aspx>.

Au cours des prochains mois, les résultats de ce sondage seront accessibles sur le site Web de Bibliothèque et Archives Canada.

# Annexe D : Instruments de la recherche qualitative

**septembre 2022**

**Environics Research Group Ltée**

**Groupes de discussion – Communications sur le programme de rachat des armes à feu maintenant prohibées**

**Sécurité publique Canada**

**Projet no 11600**

**Recrutement de participants aux groupes de discussion en ligne**

Nom du répondant :

No de tél. (domicile) :

No de tél. (travail) :

No de groupe :

Recruteur :

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| GROUPE 1   |  | | --- | | Propriétaires d’armes à feu (anglophones)  Ontario | | Mardi 11 octobre  17 h à 18 h 30 HNE | | GROUPE 2   |  | | --- | | Propriétaires d’armes à feu (anglophones)  Colombie-Britannique | | Mardi 11 octobre  19 h à 20 h 30 HNE  (16 h à 17 h 30 HNP) | | GROUPE 3   |  | | --- | | Propriétaires d’armes à feu (anglophones)  Atlantique | | Mercredi 12 octobre  16 h à 17 h 30 HNE  (17 h à 18 h 30 HNA) | | GROUPE 4   |  |  | | --- | --- | | Propriétaires d’armes à feu (anglophones)  Man./Sask. | Propriétaires d’armes à feu (anglophones)  Colombie-Britannique | | Mercredi 12 octobre  18 h à 19 h 30 HNE  (17 h à 18 h 30 HNC) | Lundi 28 févr.  19 h 30 à 21 h 30 HNE  (16 h 30 à 18 h 30 HNP) | |
| GROUPE 5   |  | | --- | | Propriétaires d’armes à feu (anglophones)  Ontario | | Jeudi 13 octobre  17 h à 18 h 30 HNE | | GROUPE 6   |  |  | | --- | --- | | Propriétaires d’armes à feu (anglophones)  Alberta | Propriétaires d’armes à feu (anglophones)  Man./Sask. | | Jeudi 13 octobre  19 h à 20 h 30 HNE  (17 h à 18 h 30 HNR) | Jeudi 13 octobre  18 h 30 à 20 h 30 HNE  (17 h à 19 h 30 HNC) | | GROUPE 7   |  | | --- | | Propriétaires d’armes à feu (francophones)  Québec | | Samedi 15 octobre  10 h à 11 h 30 HNE | | GROUPE 8   |  |  | | --- | --- | | Propriétaires d’armes à feu (francophones)  Québec | Propriétaires d’armes à feu (francophones)  Alberta | | Samedi 15 octobre  12 h à 13 h 30 HNE | Jeudi 3 mars  18 h 30 à 20 h 30 HNE  (16 h 30 à 18 h 30 HNR) | |

**REMARQUE : Groupe 3 (Atlantic) – Participants d’au moins 2 provinces.**

**Chaque séance doit compter au moins 3 participants de régions rurales, et doit réunir un mélange de gens de différentes régions de chaque province/zone.**

**REMARQUE : Les francophones des autres provinces peuvent être invités aux groupes 7 ou 8**

**Huit personnes recrutées par séance. Compensation financière : 100 $.**

**Tous les participants doivent posséder au moins 1 arme à feu et avoir 18 ans ou plus.**

Bonjour, je m’appelle \_\_\_\_ et je travaille pour Trend Research, un partenaire d’Environics Research. Would you like to continue this discussion in English? /Souhaitez-vous poursuivre cette conversation en français?

Nous menons, pour le compte de Sécurité publique Canada, une série de groupes de discussion en ligne par vidéoconférence au Canada, auprès de propriétaires d’armes à feu. Cette étude est un projet de recherche qui n’a aucune visée commerciale ou promotionnelle. Votre participation à cette recherche est complètement volontaire et anonyme, et votre décision d’y prendre part ou non n’aura aucune conséquence sur vos relations avec le gouvernement du Canada.

La discussion se déroulera par vidéoconférence à l’aide de la plateforme Zoom et sera menée par un chercheur professionnel d’Environics avec votre participation et celle d’autres Canadiens de votre région. Me permettez-vous de vous poser quelques questions supplémentaires afin de vérifier si vous répondez aux critères d’admissibilité de notre étude, ou de poser quelques questions supplémentaires à un autre membre de votre ménage, afin de vérifier si cette personne répond à ces critères d’admissibilité? Cela prendra environ 5 minutes.

La séance durera au plus 1.5 heures et vous recevrez un montant de 100 $ pour vous remercier de votre participation.

La séance sera enregistrée aux fins de recherche. L’enregistrement ne sera utilisé que par le chercheur professionnel pour l’aider à rédiger son rapport des conclusions de la recherche et sera détruit une fois le rapport achevé. *Toutes les informations recueillies, utilisées ou divulguées serviront uniquement aux fins de recherche et seront gérées conformément à la* Loi sur la protection des renseignements personnels*.* Vous pouvez consulter la politique de confidentialité d’Environics Research à l’adresse [https://environics.ca/about-us/politique-de-confidentialite](https://environics.ca/about-us/politique-de-confidentialite/).

*Si vous avez des questions au sujet de la légitimité de la recherche, vous pouvez les adresser par courriel, à Sécurité publique Canada, à l’adresse* [questions@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:questions@tpsgc-pwgsc.gc.ca)*.* Environics est membre du Conseil de recherche et d’intelligence marketing canadien (CRIC) et adhère à toutes ses normes, et a inscrit le sondage auprès du Service de vérification des recherches du CRIC (no de référence 20220919-EN390).

REMARQUE : Si un participant demande des informations sur la société de recherche qui mène l’étude, lui dire : Environics Research est située au 33, rue Bloor Est, bureau 900, à Toronto, en Ontario, et peut être jointe au 416 920-9010.

1. Possédez-vous personnellement une arme à feu de quelque type que ce soit (p. ex., arme de poing, fusil de chasse, arme d’épaule, etc.)?

01 – Oui, j’en ai **POURSUIVRE**

1. – Non, je n’en ai pas **REMERCIER ET TERMINER**
2. Est-ce qu’un membre de votre ménage, de votre famille immédiate ou vous-même travaillez actuellement pour...?

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Type** | **Non** | **Oui** |
| Une société d’étude de marché, une firme de relations publiques ou de communication ou une agence de publicité | **1** | **2** |
| Un média (p. ex., radio, télévision, journal, magazine, etc.) | **1** | **2** |
| Sécurité publique Canada | **1** | **2** |
| Un service d’application de la loi (p. ex., police, GRC) | **1** | **2** |
| Un parti politique | **1** | **2** |

**SI OUI À L’UNE DES OPTIONS CI-DESSUS – REMERCIER ET TERMINER**

1. Dans quelle ville et quelle province habitez-vous?

**VOIR LES QUOTAS RÉGIONAUX POUR LES GROUPES**

1. Lequel des énoncés suivants décrit le mieux l’endroit où vous vivez?

01 – Région urbaine

02 – Banlieue

03 – Petite ville, zone rurale ou région éloignée **MIN.** DE 3 PAR GROUPE

**TENTER DE RECRUTER UN MÉLANGE DE GENS DE RÉGIONS URBAINES/BANLIEUES/RÉGIONS RURALES**

1. Quelle langue officielle parlez-vous le plus souvent à la maison?

Anglais 1 **GROUPES 1 À 6**

Français 2 **GROUPES 7 ET 8**

1. NOTER :

Homme 1

Femme 2 **MIN.** DE 2 PAR GROUPE

**REMARQUE : LES PROPRIÉTAIRES D’ARMES À FEU TENDENT À ÊTRE DES HOMMES; TENTER TOUTEFOIS D’INCLURE 2 FEMMES PAR GROUPE.**

1. Nos discussions doivent réunir des participants de divers groupes d’âge. Pour nous permettre de le faire correctement, veuillez indiquer votre âge exact. **[RECRUTER UN MÉLANGE]**

\_\_\_\_ INSCRIRE

Moins de 18 ans 1 **TERMINER**

18 à 24 ans 1

25 à 34 ans 2

35 à 44 ans 3

45 à 54 ans 4

55 à 64 ans 5

65 à 74 ans 6

75 ans ou plus 7 **TERMINER**

1. Quelle est votre origine ethnique ou raciale?

**UN EFFORT SERA FAIT POUR INCLURE UNE DIVERSITÉ D’ORIGINES ETHNIQUES DANS CHAQUE GROUPE**

1. Quel est le niveau de scolarité le plus élevé que vous avez atteint? **[RECRUTER UN MÉLANGE]**

Études secondaires en partie seulement 1

Diplôme d’études secondaires 2

Certificat d’une école de métiers 3

Études postsecondaires en partie 4

Diplôme d’études postsecondaires 5

Diplôme d’études supérieures 6

1. Nous demandons aux participants aux séances de discussion en groupe d’exprimer leurs opinions et commentaires; dans quelle mesure êtes-vous à l’aise de faire part de vos opinions à d’autres personnes? Êtes-vous...? [LIRE LA LISTE]

Très à l’aise 1 **MIN.** DE 5 PAR GROUPE

Plutôt à l’aise 2

Pas très à l’aise 3 **TERMINER**

Très mal à l’aise 4 **TERMINER**

1. Avez-vous **déjà** participé, ici ou ailleurs, à un groupe de discussion ou à une entrevue individuelle pour laquelle vous avez reçu un montant d’argent?

Oui 1 **MAXIMUM DE 4 PERS.** PAR GROUPE

Non 2 **[PASSER À Q14]**

**SI OUI, POSER :**

1. À quand remonte la dernière fois où vous avez participé à une de ces discussions?

**[TERMINER SI MOINS DE 6 MOIS]**

1. À combien de séances de discussion en groupe ou individuelles avez-vous participé au cours des 5 dernières années?

(Veuillez préciser.)

**SI 5 OU PLUS, TERMINER**

**POSER À TOUS**

1. Les participants aux groupes de discussion devront joindre une vidéoconférence sur la plateforme Zoom à l’aide d’un ordinateur de bureau, d’un ordinateur portable ou d’une tablette. Pour prendre part à cette étude, vous devrez avoir accès à Internet à partir d’un endroit privé et tranquille. Nous ne sommes pas en mesure de vous fournir ces outils technologiques. Serez-vous en mesure d’avoir accès à Internet pour une discussion audiovisuelle de 2 heures tenue à l’aide d’un ordinateur de bureau, d’un ordinateur portable ou d’une tablette?

Oui **POURSUIVRE**

Non **SI PAS RÉSIDENT DES TERRITOIRES (GROUPES 9 ET 10), TERMINER**

**REMARQUE : CET EXERCICE NE POURRA ÊTRE RÉALISÉ À L’AIDE D’UN TÉLÉPHONE CELLULAIRE**

**POSER À TOUS**

1. La séance de discussion se déroulera par l’entremise de la plateforme de conférence Zoom. Si vous n’avez pas déjà utilisé Zoom, vous devrez peut-être installer un logiciel à partir du site <https://zoom.us/download>. Vous pourrez le supprimer après la séance si vous le souhaitez. Dans quelle mesure êtes-vous habitué(e) et à l’aise d’utiliser la plateforme de vidéoconférence Zoom?

Très à l’aise 1 **POURSUIVRE**

Plutôt à l’aise 2 **POURSUIVRE**

Plutôt mal à l’aise 3 **REMERCIER ET TERMINER**.

Très mal à l’aise 4 **REMERCIER ET TERMINER**

1. Lors des groupes de discussion, les participants sont parfois invités à saisir leurs réponses aux questions dans la fenêtre de clavardage. Y a-t-il une raison pour laquelle vous ne pourriez pas participer? Si vous utilisez des lunettes ou un appareil auditif, n’oubliez pas de les avoir à portée de main.

Oui 1 **TERMINER**

Non 2

1. J’aimerais vous inviter à prendre part à un groupe de discussion au sein duquel vous ferez part de vos opinions dans le cadre d’une discussion menée par un animateur et à laquelle participeront d’autres Canadiens. La séance sera enregistrée et d’autres membres de l’équipe de recherche pourront l’observer, mais votre participation sera confidentielle. Si vous prenez part à la séance, vous recevez un montant de 100 $ en guise de remerciement pour votre temps. Il vous sera envoyé par voie électronique. Consentez-vous à faire partie du groupe de discussion? En acceptant de participer, vous donnez votre consentement à ces procédures.

Oui 1

Non 2 **TERMINER**

1. Nous reprendrons contact avec vous avant la date de la séance pour confirmer votre participation. Veuillez noter que cette invitation ne s’adresse qu’à vous, et que vous ne pouvez pas demander à une autre personne de vous remplacer. Acceptez-vous ces conditions?

Oui 1

Non 2 **TERMINER**

1. La séance durera au plus 90 minutes, mais nous demandons à tous les participants de se connecter à la réunion en ligne (plateforme Zoom) 5 minutes avant le début de la discussion. Serez-vous en mesure de vous y connecter environ 5 minutes avant l’heure prévue de la séance?

Oui 1

Non 2 **TERMINER**

1. Veuillez confirmer votre adresse courriel, afin que je puisse vous faire parvenir les informations de connexion à l’application de conférence en ligne Zoom.

Adresse courriel :

**RELIRE L’ADRESSE COMPLÈTE AFIN D’EN VÉRIFIER L’ORTHOGRAPHE.**(N. B. : Nous enverrons les liens pertinents au début de la semaine prochaine.)

**BIEN INDIQUER AUX PARTICIPANTS L’HEURE DE LA SÉANCE SELON LEUR FUSEAU HORAIRE.  
VOIR LES HEURES ET DATES SUR LA PAGE 1.**

**INTERVIEWEURS**: Informer les répondants que le groupe sera petit, et que les personnes qui ne s’y présenteront pas ou qui annuleront leur participation à la dernière minute mettront le projet en péril. S’assurer qu’ils comprennent que leur opinion est très importante et que nous tenons à entendre ce qu’ils ont à dire.

**REMARQUE :** AVISER TOUS LES RÉPONDANTS QU’ILS RECEVRONT UN APPEL/COURRIEL DE CONFIRMATION LA VEILLE DE LA SÉANCE. SI POUR UNE RAISON QUELCONQUE ILS N’ONT PAS EU DE NOS NOUVELLES ILS DEVRAIENT NOUS CONTACTER AU \_\_\_\_. SI LEUR NOM N’EST PAS SUR LA LISTE DE PRÉSENCE, ILS NE SERONT PAS ADMIS AU GROUPE DE DISCUSSION. SI UN RÉPONDANT A DES QUESTIONS SUR LA RECHERCHE, IL DEVRAIT ÉGALEMENT NOUS CONTACTER À CE NUMÉRO.

**Environics Research Group Ltée**

**Groupes de discussion sur les communications sur les armes à feu – évaluation du succès**

**Sécurité publique Canada**

**PN11600**

1. **Présentation de la procédure (10 minutes)**

Bonjour à tous, je m’appelle [NOM] et je travaille pour Environics Research, une société de recherche sur l’opinion publique. Bienvenue à cette séance de discussion en ligne. C’est moi qui l’animerai. Celle-ci s’inscrit dans une série de discussions en ligne que nous menons auprès de personnes d’un bout à l’autre du pays pour le compte de Sécurité publique Canada. Veuillez noter que je ne travaille pas pour Sécurité publique Canada et que je ne représente donc aucune des politiques ni aucun des documents dont nous discuterons aujourd’hui.

La séance durera environ 1 heure et demie.

Nous souhaitons connaître votre opinion; n’hésitez donc pas à exprimer votre accord ou votre désaccord avec les autres participants. Je vous montrerai principalement des documents et je vous poserai des questions. Vous n’avez pas à m’adresser tous vos commentaires; vous pouvez aussi échanger des idées et des arguments entre vous.

Sachez également que notre discussion est enregistrée pour m’aider à rédiger mon rapport. Cet enregistrement ne sera utilisé qu’à l’interne pour analyser la recherche et ne sera transmis à aucun tiers. **ANIMATEUR, LANCER L’ENREGISTREMENT À PARTIR DE L’APPLICATION ZOOM.**

De plus, quelques observateurs de l’équipe de recherche et de Sécurité publique Canada assisteront à la séance et prendront des notes en sourdine. J’aimerais également vous rappeler que tout ce que vous direz ici demeurera confidentiel et anonyme et qu’aucun de vos commentaires ne sera associé à votre nom, et ce, dans tous les rapports produits dans le cadre de ce projet.

Je suis convaincu que vous avez tous eu l’occasion de vous familiariser avec l’application Zoom – surtout dans les dernières années! Nous échangerons principalement par vidéo, mais je vous partagerai également mon écran pour vous montrer des choses. Nous utiliserons aussi la fonction de clavardage (« Chat ») de temps à autre, lorsque je vous demanderai de réagir par écrit. Je vais taper « Allô » dans la fenêtre de clavardage; pouvez-vous tous le voir? Veuillez répondre « Allô » à « Tout le monde » (« Everyone ») afin que l’on puisse s’assurer que tout fonctionne correctement pour tous les participants.

Si vous avez l’impression de ne pas avoir eu l’occasion de vous exprimer au cours de la séance, n’hésitez pas à ajouter vos commentaires par écrit à l’aide de la fonction « Chat ». Faites part de vos commentaires à tout le monde, à moins que vous ne sentiez le besoin de m’envoyer un message privé.

Avant de commencer, j’aimerais également dire que si vous croyez qu’il peut y avoir du bruit de votre côté (p. ex., des enfants, un chien qui aboie, etc.), veuillez appuyer sur le bouton « Sourdine » (« Mute »). Réactivez le son lorsque vous désirez dire quelque chose. Vous recevrez la rémunération en argent promise par virement électronique au cours des 1 ou 2 prochaines semaines.

Faisons un tour de table virtuel pour que chaque personne se présente. Veuillez nous donner votre prénom, nous dire d’où vous appelez et vous décrire brièvement en nous indiquant, par exemple, le type d’emploi que vous occupez et la composition de votre ménage (famille, animaux de compagnie, etc.). De plus, comme vous êtes tous propriétaires d’armes à feu, veuillez nous en dire un peu plus sur votre utilisation des armes à feu.

Remarque : Cela peut comprendre les types et le nombre d’armes à feu que vous avez, le nombre d’années que vous en possédez, les principales activités où vous en faites usage ainsi que la fréquence de celles-ci (p. ex., chasse, tir sportif, etc.)

1. **Présentation de l’interdiction des armes d’assaut et du programme de rachat (12 minutes)**

Parlons un peu plus des lois sur les armes à feu au Canada. Je vais saisir dans la fenêtre de clavardage (Zoom) une question à laquelle j’invite chacun de vous à répondre. « Quelles nouvelles lois ou restrictions touchant les armes à feu le gouvernement du Canada a-t-il annoncées au cours des quelques dernières années? »

Veuillez m’en dire plus sur votre réponse.

EXPLORER : Qu’en est-il de l’interdiction des armes dites « d’assaut »? Combien d’entre vous en avaient entendu parler?

Remarque : L’interdiction a été mise en place pour limiter l’accès aux armes à feu de type « armes d’assaut » les plus courantes au Canada. Ces armes sont conçues pour un usage militaire et peuvent blesser ou tuer rapidement un grand nombre de personnes. Cette interdiction a gelé la demande pour ces armes à feu au Canada, en a réduit le nombre et la disponibilité, et a limité la possibilité qu’elles soient vendues sur le marché illégal.

Avez-vous entendu parler d’un « programme de rachat » des armes d’assaut?

**AU BESOIN** : Ce programme obligera les propriétaires à se départir de leurs armes à feu nouvellement prohibées, soit en participant au programme de rachat du gouvernement en échange d’une indemnité, soit en les rendant inutilisables (p. ex., en les neutralisant), etc.

Remarque : Vous aurez bientôt l’occasion de me faire part de vos réflexions au sujet du programme, mais regardons d’abord quelques documents.

1. **Publicités numériques – évaluation du succès (15 minutes)**

Durant cette séance, nous examinerons quelques publicités que Sécurité publique Canada met actuellement au point et qui sont sur le point d’être achevées. Elles seront présentées sous différentes formes. Il pourrait s’agir de publicités imprimées et numériques que vous pourriez voir dans un magazine, un journal quotidien, ou sur votre téléphone ou votre ordinateur sur Facebook, Twitter, YouTube ou lors d’une recherche sur Google, etc. Elles ne sont pas nécessairement définitives et pourraient être modifiées en fonction de vos commentaires.

[**REMARQUE :** À ce stade-ci, l’objectif n’est pas de débattre sur le bien-fondé de cette interdiction ou du programme de rachat. Nous souhaitons uniquement évaluer certains produits publicitaires portant sur cette initiative, et déterminer les plus efficaces d’entre eux.]

Je vais d’abord vous présenter quelques publicités numériques et nous pourrons les passer en revue quelques fois. Par la suite, je vais vous demander de répondre par écrit à quelques questions au sujet de la publicité que j’inscrirai dans la fenêtre de clavardage.

**MONTRER QUATRE PUBLICITÉS NUMÉRIQUES :**

**[INTRODUCTION, VERIFIEZ, FACONS DE VOUS DEPARTIR (INFORMEZ-VOUS) ET PPA (CONFIRMEZ)]**

**ANIMATEUR, SAISIR CE QUI SUIT DANS LA FENÊTRE DE CLAVARDAGE** : *« Quel est le principal message que vous retenez de ces publicités? Que vous disent-elles? »*

Pouvez-vous, à tour de rôle, expliquer de façon plus approfondie ce qui semble être pour vous le message principal véhiculé par ces publicités?

À votre avis, qu’est-ce que Sécurité publique Canada tente d’accomplir par l’entremise de ces publicités? Selon vous, quel est l’objectif poursuivi?

À votre avis, à qui ces publicités s’adressent-elles?

Y a-t-il des éléments précis qui vous ont plu ou déplu au sujet des publicités?

Quelles images, icônes ou lignes, ou quels faits en particulier de ces publicités retenez-vous?

Quelle serait votre réaction si vous voyiez l’une de ces publicités pendant que vous consultiez un site Web?

Chacune des bannières représente une des étapes à franchir dans le cadre du programme. Si vous voyiez seulement une version de ces bannières, croyez-vous que vous seriez en mesure de bien comprendre ce que vous devez faire? Sur laquelle d’entre elles seriez-vous le plus susceptible de cliquer pour en savoir plus?

1. **Publicités imprimées – évaluation du succès (15 minutes)**

Regardons maintenant les publicités imprimées du même sujet. Les premières que je vais vous montrer alternent entre trois images.

**PARTAGER L’ÉCRAN ET AFFICHER LES BANNIÈRES PUBLICITAIRES DE LA PAGE 1 :**

**Approche 1 : Le rachat commence bientôt.**

**Approche 2 : Soyez prêt pour le rachat.**

**Approche 3 : Le rachat approche.**

Quelle serait votre réaction si vous voyiez l’une de ces publicités pendant que vous consultiez un magazine?

Que pensez-vous des images utilisées dans chaque publicité? Illustrent-elles clairement ce que l’on tente de représenter?

EXPLORER : Que pensez-vous du fait de présenter la liste de contrôle à la verticale par rapport au fait de la présenter à l’horizontale? À votre avis, laquelle des deux options est la plus claire?

Quelle approche préférez-vous pour présenter le message? Quelle est celle que vous aimez le moins? Pourquoi?

À votre avis, à qui ces publicités s’adressent-elles?

Vous souvenez-vous de l’adresse URL du site Web de la publicité?

EXPLORER : Les renseignements sur l’interdiction sont-ils utiles?

1. **5.0 Publicités dans les médias sociaux – évaluation du succès (7 minutes)**

Examinons maintenant quelques publicités que vous pourriez voir sur les médias sociaux.

Quelle serait votre réaction si vous voyiez l’une de ces publicités pendant que vous consultiez les médias sociaux?

Sur quel média social vous attendriez-vous à voir ces publicités (Facebook, Twitter, Instagram, TikTok, etc.)?

Dans quelle mesure serait-il probable que vous cliquiez sur l’une de ces publicités?

Avez-vous remarqué le texte de la publication accompagnant chaque message? Liriez-vous ce texte, ou le lisez-vous habituellement? Quels types de renseignements vous attendriez-vous à voir ici?

1. **6.0 Attentes à l’égard du site Web (6 minutes)**

Permettez-moi de prendre un moment pour vous poser quelques questions sur l’URL qui figure dans ces publicités, et le site Web auquel il mène. Vous souvenez-vous de l’URL? **AU BESOIN :** ***Canada.ca/rachat-armes-a-feu***

À votre avis, que retrouverait-on sur le site Web Canada.ca/rachat-armes-a-feu?

Quelles seraient les types de questions auxquelles vous trouveriez réponse sur ce site Web?

**EXPLORER :** Vous attendriez-vous à trouver la liste complète des armes à feu prohibées et le montant associé à chacune?

1. **7.0 Attitudes et opinions sur l’interdiction des armes d’assaut et le programme de rachat (15 minutes)**

Parlons maintenant de l’interdiction et du programme de rachat. Au début de la séance, je vous ai demandé si vous aviez entendu parler de ces initiatives; explorons maintenant plus en détail vos perceptions et opinions de celles-ci.

Que savez-vous de cette interdiction?

Qu’en pensez-vous? S’il y a lieu, quels en sont les avantages et les inconvénients?

EXPLORER : Croyez-vous que l’interdiction des armes d’assaut et le programme de rachat contribueront à réduire le nombre de crimes commis avec des armes à feu au Canada? Pourquoi? Pourquoi pas?

Que penseriez-vous du fait de jumeler ces initiatives à d’autres mesures qui luttent contre la contrebande et le trafic illégal des armes à feu (p. ex., peines criminelles plus sévères, renforcement de la sécurité à la frontière, etc.)?

L’interdiction des armes « d’assaut » vous touche-t-elle personnellement? Possédez-vous des armes à feu qui sont maintenant interdites?

EXPLORER : Savez-vous où aller pour savoir si l’une de vos armes à feu est maintenant interdite? Si vous aviez une arme à feu dont vous ne connaissiez pas la marque ou le modèle, où iriez-vous pour obtenir ce type de renseignements?

Si vous êtes propriétaire d’une des armes à feu interdites, que va-t-il se passer selon vous? Savez-vous ce qu’on vous demandera de faire de l’arme à feu?

POSER AUX PROPRIÉTAIRES D’ARMES À FEU INTERDITES : D’après vous, que feriez-vous avec vos armes prohibées? Les détruiriez-vous? Les exporteriez-vous? Prendriez-vous part au programme de rachat? Pourquoi?

Remarque : Le programme de rachat obligera les propriétaires à se départir de leurs armes à feu nouvellement prohibées. Cela pourrait comprendre une participation au programme de rachat par le gouvernement en échange d’une indemnisation, ou la neutralisation des dispositifs.

Que savez-vous au sujet du programme?

Que voulez-vous principalement savoir au sujet du programme? S’il y a lieu, quelles préoccupations avez-vous quant à ce programme de rachat?

L’idée de ce programme de rachat est que le gouvernement offrirait une indemnisation en échange du retrait de certaines armes à feu prohibées. En d’autres termes, les participants au programme recevraient une compensation. Qu’en pensez-vous? D’après vous, comment ce programme fonctionnerait-il?

Qu’est-ce qui vous inciterait le plus à participer au programme (argent/rémunération, conformité, etc.)? Pourquoi ne participeriez-vous PAS au programme, s’il y a lieu?

Si vous deviez discuter de vos réflexions au sujet du programme de rachat, ou échanger des renseignements à ce sujet, avec qui le feriez-vous (amis et membres de la famille, autres propriétaires d’armes à feu, etc.)?

1. **Conclusion (10 minutes)**

Faisons un dernier tour de table afin que vous puissiez me faire part des autres commentaires que vous souhaitez peut-être formuler sur les publicités, et sur la question globale des armes à feu et de la sécurité publique.

Au nom de Sécurité publique Canada, je vous remercie de votre participation à ce groupe de discussion. Le montant promis vous sera envoyé électroniquement au cours de la semaine à venir. Le rapport sur ce projet sera disponible sur le site de Bibliothèque et Archives Canada en 2023.